ENAC Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et Construit

INTER Institut du développement territorial

LaSUR Laboratoire de sociologie urbaine





# SECURITE, DYNAMIQUES URBAINES ET PRIVATISATION DE L'ESPACE A JOHANNESBURG

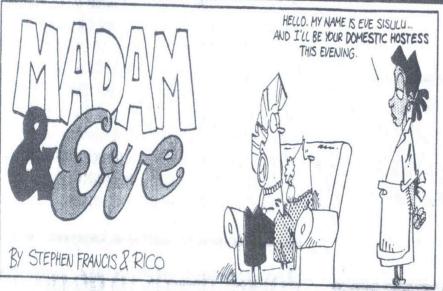
CHARLOTTE BOISTEAU

Cahier du LaSUR No 7
Rapport de recherche mars 2003
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et Construit
ENAC - Médias & Communication
Mars 2005
Crédits photographiques :
Charlotte Boisteau

# SECURITE, DYNAMIQUES URBAINES ET PRIVATISATION DE L'ESPACE A JOHANNESBURG

Ce travail a été rédigé en vue de l'obtention du diplôme d'études approfondies en études du développement délivré par l'université de Genève (Institut Universitaire d'Etudes du Développement) pour l'année académique 2002/2003 et soutenu avec succès en mars 2003. Il a été dirigé par Madame le Professeur Isabelle Milbert. Ont assisté à la soutenance en tant que membre du jury Monsieur Alain Viaro, urbaniste à la Ville de Genève et Monsieur Yves Pedrazzini, chercheur-enseignant en sociologie urbaine à l'EPFL

Par Charlotte Boisteau, sociologue, politologue, LaSUR-INTER-ENAC/EPFL.





















# Sommaire

L	ISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES4
<u>G</u>	LOSSAIRE6
	NTRODUCTION9
I.	FORMATION ET DURABILITE DE L'ESPACE SEGREGUE16
1.	LE TOWNSHIP, D'UNE SOURCE D'ALIENATION A L'INSPIRATION DE LA LIBERATION 17
2.	L'HABITAT, SOURCE IDENTITAIRE23
	Du CBD « WHITE ONLY » A SA RE-APPROPRIATION
	PAUVRETE, ANOMIE ET VIOLENCE DANS LES TOWNSHIPS
	THE VEHICLE BY VIOLENCE BIND ELD TO WHATHIS WAR
II.	CRIMINALITE ET DEMOCRATISATION : LE NOUVEL ESPACE SUD-
AF	RICAIN34
1.	THE NEW BABYLONE: CAPITALE DE LA CRIMINALITE
	DE LA REPRESENTATION A LA PERCEPTION DE LA VIOLENCE41
<u>3.</u>	INSUFFISANCES D'UN SYSTEME INSTITUTIONNEL ET SENTIMENT
D	<u>'INSECURITE48</u>
Ш.	ACTIONS PUBLIQUES ET PRIVEES DE SECURITE54
1.	Pour une strategie publique de lutte contre la criminalite56
<u>2.</u>	STRATEGIES PRIVEES DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE62
	L'INDUSTRIE DE LA SECURITE PRIVEE
<u>4.</u>	PRIVATISATION DE L'ESPACE ET PRIVATISATION DE LA SECURITE74
<u>C</u>	ONCLUSION77
A	NNEXES81
B	IBLIOGRAPHIE91

# Liste des abréviations et des sigles

**ANC**: African National Congress

**ASM**: African Student Movement

**BAC**: Business Against Crime

**BACST**: Business Against Crime Surveillance Technology

**BLA**: Black Local Authorities

**CBD**: Central Business District

**COSATU**: Congress of South African Trade Union

**CP**: Conservative Party

**EAI** : Eglises Africaines Indépendantes

**GEAR**: Growth, Employment and Redistribution

**HRC**: Human Right Commission (Johannesburg)

**HSRC**: Human Science Research Council (Prétoria)

IFP: Inkatha Freedom Party

**JPMD**: Johannesburg Metro Police Department

MPS: Metropolitan Police Services

**NCPS**: National Crime Prevention Strategy

ICVS: International Crime Victim Survey

NGK: Nederduitse Gereformeerde Kerk, Dutch Reformed Church

**NP**: National Party

**PAC**: Pan African Congress

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

**RDP**: Reconstruction and Development Program

**RSA**: Républic of South Africa

**SAP**: South African Police (police d'Aparhteid)

**SAPS**: South African Police Services

**SASO**: South African Student Organisation

**SCA**: Soweto Civic Association

**SCM**: Student Christian Movement

**SIRA**: Security Industry Regulatory Authority

TRC: Truth and Reconciliation Commission

**UNAFRI**: United Nations African Research Institute

UNICRI: United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute

**ZCC**: Zion Christian Church

# Glossaire

Apartheid:
politique de développement séparé des « races ».
Beer halls :
bars formels des townships contrôlés par les autorités nationales (Apartheid).
Casspir:
véhicule anti-émeute.
Civics:
comité de citoyens issu de la mouvance UDF au milieu des années quatre-vingts pour prendre le relais des autorités municipales inféodées à Prétoria.
Comrade:
camarade de l'ANC.
Comtsotsi :
comrade devenu gangster.
Dagga:
marijuana.
Hawkers:
vendeurs à la sauvette.
Hijacking:
délit qui consiste à braquer les personnes à l'intérieur de leur voiture pour leur voler leur

véhicule.

Homeland:
territoire créé à l'époque de l'Apartheid pour y accueillir la population de couleur et la tenir à distance des villes.
Hostel:
foyer de travailleurs généralement habité de Zoulous célibataires.
Influx Control:
contrôle des flux de population non-blanche vers les villes.
Kaffir:
cafre, dénomination péjorative du noir.
Kombi :
taxis collectifs.
Matchbox:
« boite d'allumette », type de logement dominant dans les <i>townships</i> .
Necklacing:
« supplice du collier » par lequel la victime est brûlée vive avec un pneu enflammé autour du cou.
Pass:
autorisation d'entrée en ville attribuée à la population de couleur pendant l'Apartheid.
Self-Policing:
administration de la loi, de la justice, personnelle et autonome.
Shacks:
logement de fortune.

Shebeen:
bar informel.
Spaza:
petite boutique africaine généralement chez un particulier ou dans un container.
Squatter Camp :
aire de résidence des émigrés au sein des townships.
Swart gevaar :
le « péril noir » en afrikaans.
Tsotsi :
gangster ou voyou.
Township :
« lotissement », quartier de résidence périphérique généralement adopté par la population noire.
Vigilantes :
milices noires et conservatrices souvent alignées sur l'Inkatha.

#### Introduction

Le passage de l'Apartheid à la démocratie en 1990 fut vécu par la population noire sudafricaine comme une victoire des droits de l'Homme. La lutte pour la libération des peuples opprimés et l'importation d'un modèle étatique occidental ont provoqué des milliers de victimes<sup>1</sup>. La chute de l'Apartheid a permis l'exacerbation de formes identitaires diffuses et n'a pas pour autant entraîné une baisse significative de la criminalité : selon INTERPOL, l'Afrique du Sud, serait aujourd'hui le pays où règne le plus de violence.

Violences politiques, violences symboliques, violences domestiques, violences de proximité, etc., comment définir la violence, lorsque ses manifestations apparaissent aussi diverses ?

Du latin *violentia*, la violence est associée au farouche et à la force tandis que le verbe *violare* signifie traiter avec violence mais aussi profaner, transgresser. Action de contraindre l'Autre par des moyens physiques ou psychiques, la violence adopte des formes très différentes. Qu'il s'agisse de violence collective, individuelle ou symbolique, il n'existe pas un paradigme de la violence dont le sens et les implications seraient uniques. D'ailleurs, quelque soit la définition admise, en l'absence d'un droit international, un acte sera perçu comme violent ou nonviolent en fonction de son rapport aux normes d'une société : la violence sud-africaine, la violence colombienne, la violence française constituent des délits distincts, chacun pourtant qualifié de « délit », de « transgression » par rapport aux normes instituées dans telle ou telle société. Et la réaction publique face au comportement violent varie selon l'espace dans lequel il se manifeste.

La transition démocratique en Afrique du Sud s'est accompagnée d'intenses conflits. Depuis les élections de 1994, la violence politique a largement diminué, mais la criminalité ne cesse d'augmenter. En fait la violence n'a plus la même justification mais elle n'a pas disparu.

En Afrique du Sud, la violence réactive à ses débuts sera devenue instrumentale par la suite, pour refléter et contribuer aujourd'hui à la faiblesse de l'acteur étatique.

Johannesburg est une ville qui recense 3,2 millions d'habitants. La densité de population (la plus forte du pays) est de 391 hab./ Km2. 17, 7 % de la population totale du pays vit dans la province du Gauteng dont les deux villes principales sont Johannesburg (capitale économique) et Pretoria (capitale administrative). Dans le Gauteng, 94,9 % de la population

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Badie Bertrand, *L'État importé*, l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.

est urbaine. Le Gauteng est une région à forte croissance démographique : aujourd'hui la région abrite 6.458.000 habitants mais en 1970 elle ne comptait que 3.949.000 habitants et en 1980, 5.252.000 habitants. Dans le Gauteng, on recense une moyenne de 4.5 personnes par ménage.

Les facteurs explicatifs de la criminalité à Johannesburg sont nombreux et l'analyse de la situation démographique en permet une meilleure compréhension. Selon le recensement de 1996, la population sud-africaine comprend 40.58 millions d'habitants dont 44% a moins de 19 ans et 9.8% supplémentaires a entre 20 et 24 ans. Parmi la population âgée de plus de 20 ans, plus de 4 millions n'ont pas eu accès à l'éducation formelle, 3.5 millions ont reçu une éducation primaire, 3.5 millions ont eu accès à une éducation secondaire et seulement 1.5 million a pu bénéficier d'une formation universitaire. Les noirs constituent 77% de la population tandis que les blancs représentent 12% de la population.

Les disparités raciales sont énormes du fait de l'ancien régime d'apartheid et les noirs sont toujours les plus désavantagés notamment en terme d'accès à l'éducation et de revenus. 10% des hommes noirs ayant plus de 20 ans n'ont pas reçu d'éducation formelle contre 0.5% des hommes blancs. Le taux concernant les femmes noires est de l'ordre de 14% contre 0.5% chez les femmes blanches.

17600 blancs gagnent plus deR30.000 (US \$3.750) par mois tandis que cette tranche de revenus ne concerne que 2070 noirs, 45000 blancs gagnent entre R16.001 et R30.000 comparé à 4900 noirs. Enfin 65% des blancs gagnent plus de R3.000 alors que 48% des femmes noires gagnent R500 ou moins par mois et sont souvent employées comme domestiques dans des familles blanches.

Le ministère des affaires intérieures (*department of home affairs*) estime que de 2 à 4 millions d'immigrés clandestins vivent en territoire sud-africain. La majorité d'entre eux sont zimbabwéens ou mozambicains. Parmi les 119.986 rapatriements forcés effectués entre janvier et septembre 1999, 74.771 étaient mozambicains et 31.834 étaient zimbabwéens<sup>2</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> The Pretoria News. 5 octobre 1999.

Une personne sur neuf serait infectée par le virus du Sida. 20% de la force de travail sera HIV-positive d'ici 2005 et 22.5% d'ici 2010 si aucune mesure n'est prise pour freiner le taux d'infection. Un effet négatif sur le PIB est en cours<sup>3</sup>.

Selon le *Statistics South Africa*, le taux de chômage était de 21.7% en 1997. En 1996, 2.3 millions de chômeurs étaient des femmes noires, 1.8 millions étaient des hommes noirs et seulement 45.000 étaient des hommes blancs. 60% de ceux qui quittent le cursus scolaire ou universitaire sont au chômage<sup>4</sup>. A Johannesburg, plus du quart de la population est inemployé.

Le passage à la démocratie et l'abrogation de la politique d'apartheid en Afrique du Sud se sont effectués au prix d'un douloureux combat pour la population non-blanche sud-africaine. Officiellement la ségrégation ne trouve plus sa raison d'être au travers des politiques publiques, mais si l'on considère l'espace urbain sud-africain il est difficile de parler d'une déségrégation réussie. La mise à distance des populations de couleur n'a théoriquement plus lieu mais un phénomène d'auto-exclusion des riches est en cours. Qui plus est, la violence est un argument utilisé comme prétexte à la protection en tout genre, même lorsqu'il s'agit de justifier l'édification de barricades et de hauts murs pour protéger les nantis des pathologies sociales. Ces pathologies ne sont plus, selon le discours, attribuées à la population de couleur, mais à présent à la population défavorisée qui considèrerait la violence comme un moyen légitime et même de droit commun. La ségrégation à Johannesburg a certes provoqué une révolte politique et une désintégration sociale qui a laissé le champ libre à la grande criminalité mais la dimension raciale n'a pas pour autant disparu des logiques individuelles et semble même définitivement inscrite dans le paysage urbain sud-africain. Les contacts entre les différents groupes ont été intériorisés et une idéologie de la crainte et de l'évitement s'est alors établie dans un rapport complexe entre la domination et la soumission.

La privatisation de l'espace s'effectue en même temps que la privatisation de la sécurité et le rapport à l'espace public est vécu, plus encore depuis la fin de l'apartheid, comme un risque potentiel de devenir victime des déviances ou de la criminalité. Les quartiers riches et blancs se distancient de la ville depuis l'accès au centre des populations de couleur. Des déplacements et des migrations qu'elles soient internes ou internationales s'effectuent et pourtant, l'intériorisation des concepts centre / périphérie continue d'alimenter l'exclusion, au sein même de l'espace du *township*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> The Pretoria News, 29 novembre 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http:///www.statsa.gov.za

Le *township* représente une vision raciale de l'urbanisme puisque aucun blanc, même pauvre, n'occupe une de ces aires de résidence et n'ose vraiment s'y aventurer. Martin Mynhardt, personnage afrikaner d'un roman d'André Brink nous raconte sa première visite de Soweto alors qu'il était accompagné par un ami et collègue zulu : « Je n'y avais jamais été (et n'y suis pas retourné depuis). [...] C'est peut-être ma seule expérience de ma vie d'adulte qui m'ait vraiment fait peur ; alors que je n'arrivais pas à définir la raison de cette peur. Car il n'est rien arrivé. C'est ce qu'il y a de pire. Rien n'est arrivé et tout pouvait arriver, à tout instant. »<sup>5</sup>.

Si aujourd'hui, alors que la politique d'apartheid est abrogée, les blancs éprouvent toujours cette peur, cela est peut être dû aussi à la protection que le gouvernement croit devoir assurer envers la communauté blanche en préservant du manque d'infrastructures, du caractère délabré du bâti autant que de la violence qui sévit dans ces quartiers. En fait, aujourd'hui, la démarcation est nette entre *townships* noirs et zones résidentielles blanches. Entre elles, on a construit des zones résidentielles pour la classe moyenne, généralement indienne ou métis : la déségrégation attendue n'a pas eu lieu.

Les habitants des banlieues riches ont le souci obsédant de ne pas se mélanger à la population noire et le *melting pot* ou la *Rainbow Nation* ne sont encore que des valeurs de pure convention dans une Afrique du Sud racialisée malgré elle.

L'attitude de la communauté blanche au lendemain de l'apartheid a certes été incohérente puisque même si elle approuvait le démantèlement de la politique ségrégationniste, elle revendiquait en même temps le droit de vivre dans des zones racialement homogènes. Mais ce phénomène peut être constaté aussi dans les *townships* : les *squatters camps* semblent devenus des espaces consentis aux populations migrantes que les indigènes souhaitent établir à l'écart.

Pour remédier à la violence qui caractérise le nouvel espace sud-africain, la loi abrogative des dernières lois raciales du système d'apartheid autorise cependant les communautés de résidents à instaurer en leur sein leurs propres règles et modes de fonctionnement : c'est l'acceptation de la *self-policing* et de la prolifération des sociétés de sécurité privée, l'incitation à la ghettoïsation des riches se protégeant des pauvres par de hauts murs infranchissables, des barrières électrifiées, des chiens de garde, et des gardiens de sécurité à cheval. En fait, ne s'agit-il pas d'une démission de l'instance étatique qui reconnaîtrait ses faiblesses notamment en matière de sécurité et de maintien de l'ordre public ?

12

Le type d'habitat adopté par les populations est en Afrique du Sud un excellent facteur de compréhension de la société et de ses liens de solidarité ou d'opposition. Le bâti caractérise les modes de vie et laisse transparaître les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les occupants. Aujourd'hui, plus de la moitié des sud-africains est urbanisée et la croissance démographique est d'environ 3% par an dans les villes<sup>6</sup>. Nous tenterons alors de comprendre dans une première partie comment la ségrégation a modelé l'espace et le mode d'habitat urbains et comment l'adoption de ce mode d'habitat urbain par les communautés a, à son tour, empêché une déségrégation de l'espace. Le centre-ville johannesburgeois est un exemple flagrant de l'échec des politiques urbanistiques de déségrégation de l'espace public puisqu'il ne sera resté une zone « grise » que quelques années avant que la population blanche ne déserte totalement ses rues pour aller se protéger dans des espaces « fortifiés » ou même à l'étranger. Un délabrement s'en suit qui fait craindre un dépérissement urbain sud-africain. En effet, l'afflux de la population de couleur vers les zones urbaines de l'ancienne Afrique du Sud *blanke* n'est pas sans conséquences dommageables pour l'intégrité physique des villes.



Les noirs ne se comportent évidemment pas en saboteurs mais ils sont trop nombreux pour des espaces qui au départ étaient conçus pour des familles blanches nettement moins nombreuses. La fin de l'apartheid a donc permis aux noirs de se réapproprier l'espace de la ville et cet effet « boomerang » n'a pas permis au phénomène de *greying* de s'imposer pour symboliser la fin de la ségrégation. Bien au contraire, il semble qu'une autre ségrégation (même si l'on peut penser qu'elle est légitime) de l'espace ait lieu : la domination noire, non institutionnalisée. Le parc immobilier des zones urbaines ne cesse de se détériorer, le départ

<sup>5</sup> Brink André, *Rumeurs de pluies*, [1978], trad., Stock, Paris, 1979, p. 371.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> PNUD, The Human Development Report, CD-ROM, 1999.

des blancs des immeubles étant devenu prétexte pour les propriétaires à ne plus entretenir les immeubles ni y assurer les services.

En second lieu, nous établirons un état des lieux de la criminalité à Johannesburg, ville à la fois privilégiée et anomique. La déségrégation des espaces publics a permis une plus grande mobilité des citoyens et avec elle une indéniable mobilité de la violence qui sort désormais des frontières du *township*: la violence urbaine s'est déterritorialisée et l'espace public est devenu le lieu de l'insécurité. Influence de la drogue et de l'alcool, pauvreté, développement de la culture de gangs font de l'espace public « non-artificiel » un espace considéré comme pathogène.

Tout au long de notre analyse, on se référera souvent à l'*International Crime Victim Survey* notamment le dernier dirigé à Johannesburg par des membres de l'UNAFRI et de l'UNICRI parce qu'il adopte une perspective basée sur des critères de criminalité plus proches de nos perceptions occidentales. L'ICVS a trois fonctions majeures : celle de comparer, celle d'exposer une vision alternative à celle déposée par la police et celle de transmettre l'information permettant d'évaluer qui sont les victimes ou quels sont les pays les plus affectés par la criminalité. L'ICVS mesure aussi la perception de l'activité criminelle par le citoyen, les raisons qui le pousse à révéler ou à cacher les incidents aux autorités publiques, son sentiment sur sa sécurité, la police, la répression.

Selon l'ICVS, les facteurs universellement reconnus comme contribuant de manière significative à la criminalité sont associés aux variables sociologiques, comme la pression ou la dépression économique, l'insatisfaction des besoins reconnus comme essentiels, la subversion administrative ou judiciaire. Il existe de nombreux exemples de facteurs interactifs ou dominants parmi lesquels mis à part leur association avec la criminalité, le développement socio-économique, en conséquence la création d'une trappe de pauvreté, la vulnérabilité sociale, le manque de pouvoir et la victimisation fréquente. Ces facteurs peuvent empêcher l'accès aux ressources ou leur distribution et contribuent à la paupérisation de masse, augmentent la compétition, et favorisent la désobéissance civile.

Puis nous évoquerons la difficulté du gouvernement à endiguer la violence et sa responsabilité dans le sentiment grandissant d'insécurité.

Enfin nous verrons comment les citoyens recourent, lorsqu'ils le peuvent, à des systèmes de sécurité privée et comment ces mêmes systèmes sont générateurs d'inégalités, facteurs d'exclusion et parfois même moteurs de violences comme l'atteste le recours au *vigilantisme*. Ainsi les journaux rapportent des événements d'une violence inacceptable tel cet article du Sowetan, paru le 21 février 2001 : « In February 2001, three youths were hacked to death when they tried to break into a church building in Pimville to steal chairs. They were caught after a member of the community raised an alarm ». De tels actes dénotent que la société sudafricaine souffre d'une pathologie de dérégulation, d'anomie.

A la recherche de repères, nombre de sud-africains organisent leur vie entre les malls où ils se divertissent et l'Eglise dans laquelle ils voient

Le système étatique sud-africain affaibli, les populations souhaitent ériger leur propre système de régulation sociale : « One of the most striking elements of the post-1994 South Africa is the way in which crime quickly emerged as a key governance issue. The hopes of the government and the South African public that the legitimacy of the first democratically government would serve to reduce crime rates, soon floundered... »<sup>7</sup>. Un cercle vicieux s'instaure qui rend très difficile l'éradication de la violence et qui met en péril l'avenir de la jeune démocratie sud-africaine.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Schonteich Martin, Crime and Confidence: Voters' perceptions of crime, *Nedbank ISS Crime Index*, 4 (2), 2000.

# I. Formation et durabilité de l'espace ségrégué

Le *township*, faubourg ou lotissement, est un espace formel, un construit de la politique d'apartheid qui sévissait en Afrique du Sud, officiellement de 1948 à 1994, date des premières élections démocratiques. Quatre types d'habitat cohabitent dans le *township* tout en ayant chacun des caractéristiques qui lui sont propres : les *matchboxes* et les *hostels* sont des types d'habitat formel alors que les *backyard shacks* et les *shacks* des camps de squatters sont eux des logements informels construits dans une logique cumulative. Les *squatters*, habitants dispersés ou réunis selon les espaces à leur disposition mettent en évidence la complexité de la ville d'Afrique du Sud bien que le modèle créé par les architectes de l'apartheid se voulait fragmenté, fragmentaire et donc d'une extrême simplicité. La logique d'exclusion du temps de l'apartheid se retrouve aujourd'hui au sein même du *township* et les *squatters* sont devenus une entité réelle et visible. Ils font aujourd'hui partie du paysage urbain sud-africain.

#### 1. Le township, d'une source d'aliénation à l'inspiration de la libération

La politique urbaine d'apartheid pose les bases de la ségrégation, avant même l'avènement au pouvoir du *National Party*, puisque en 1923 déjà, le *Native Urban Areas Act* interdisait le droit de propriété aux populations de couleur en milieu urbain. Les bases de la ségrégation raciale et spatiale posées, le déplacement massif des africains vivant dans le centre de Johannesburg s'effectuera brutalement dans les années 1940 et les individus qui peuplaient les « *locations in the sky* » (habitat informel situé sur les toits des immeubles) seront contraints de migrer vers les *hostels*<sup>8</sup>. Avec la politique d'apartheid et la consécration du *National Party*, la ségrégation de l'espace s'officialise et s'institutionnalise et dès 1948, le *population Registration Act* classe chaque sud-africain selon son groupe racial. Quatre catégories sont distinguées : les noirs, les blancs, les indiens et les métis. Le *Group Areas Act* dans la continuation de cette loi de séparation raciale établit alors une séparation spatiale en attribuant une aire de résidence à chaque citoyen selon la couleur de sa peau (cf. annexe 1). La morphologie de la ville sud-africaine est dès lors établie et la liberté d'habitat annihilée.

Le *township* devient un espace forgé, discipliné par la politique d'apartheid qui souhaite maintenir à l'écart de la ville les populations de couleur. L'extension du mode de logement le plus courant, celui de la *matchbox*, répond aux logiques d'exclusion mises en place. De 1950 à 1960, le gouvernement sollicite la construction de 70.000 « boites d'allumettes », on en dénombre 87.500 en 1966 et 120.000 en 1997<sup>9</sup>.

Le *township* remplit aussi des critères de cloisonnement, d'extension de l'habitat, et ce qu'il y a de plus commun à ces lieux de résidence, c'est certainement leur mise à distance de l'espace « réservé » ou « préservé ». Le mode urbanistique des *townships* est minimaliste et la dimension humaine n'est pas prise en considération. Selon Bloke Modisane, romancier qui a connu la ville sud-africaine avant et après la mise en place de la politique d'apartheid : « Physiquement, Meadowlands (quartier nord de Soweto) détruit l'âme, c'est d'une monotonie déprimante, les maisons ressemblent à des milliers de champignons sur la colline, des petites unités réparties sans amour ni bon sens, un monstre monolithique du *National Building Research Institute*. » <sup>10</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Mather Charles, «Residential segregation and Johannesburg's 'locations in the sky' », *South African Geographical Journal*, vol. 69, n°2, 1987, p. 122.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Gervais-Lambony Phlippe, L'Afrique du Sud et les Etats voisins, Armand Colin, Paris, 1997, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Modisane Bloke, *Blame on History*, Thames and Hudson, London, 1963, p. 105.

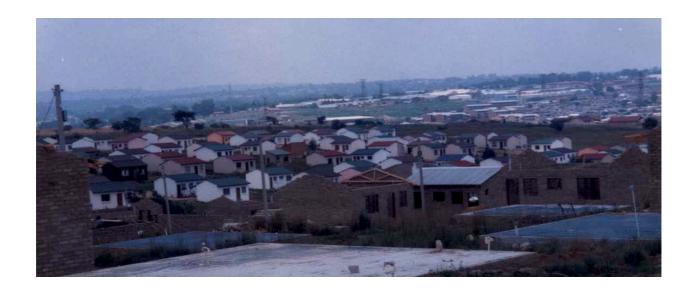
L'espace du township exprime la négation même de la citadineté puisque « le rapport à la maison révèle le citadin, il est le reflet de son rapport à la ville : s'il y a bonheur dans la maison, il y a toutes les chances pour qu'il y ait aussi goût et attachement pour la ville »<sup>11</sup>. Or, la matchbox n'est que l'écrin d' « une promiscuité quotidienne et dramatique » 12, tandis que la rue (généralement de terre battue ce qui accentue son caractère misérable), seul espace public du township ne peut pas remplir pleinement son rôle de liant social et d'échange, de libre circulation des idées, sa fonction allégorique. La matchbox, dans la mesure où elle appartient à l'Etat, ne peut pas être considérée comme un espace privé mais davantage comme un espace semi-public où toute modification de la structure est formellement prohibée. L'uniformité de l'habitat est alors, en elle-même, source d'aliénation de l'individu et de son identité personnelle : « Pour qui était conçue cette maison ? Certainement pas pour une famille de onze personnes. La maison du township est pensée pour une petite famille unicellulaire, selon un idéal rhodésien de la famille unicellulaire, selon un idéal rhodésien de la famille africaine citadine et du mode de vie qu'elle aurait dû avoir. C'est que cette maison a été conçue et imposée par d'autres, et cela dans le but aussi d'imposer un mode de vie et une culture. [...] C'est peu de dire que ce modèle a été détourné (mis en œuvre sous la forme de maisons construites à moindre coût et tout à fait inadaptées aux structures familiales réelles et à la densité d'occupation), c'est peu de dire que l'urbanisme des townships a créé d'insupportables prisons. Ces « maisons de la faim », outils d'oppression, décrites par Marechera se retrouvent à l'identique à Soweto, à Durban, à Windhoek, à Bloemfontein, au Cap...ailleurs encore. Elles sont même, au-delà, certainement subies dans toutes les villes du monde où un urbanisme a été ainsi imposé à une population défavorisée... »<sup>13</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Gervais-Lambony Philippe, *De Lomé à Harare*, Paris / Nairobi, Karthala / IFRA, 1994, p. 194.

<sup>12</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Gervais-Lambony Philippe, « Harare : je te hais moi non plus...Hommage à Dambudzo Marechera », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 99-100, 1999, pp. 3-4.



Mais la population de couleur sud-africaine s'organise cependant dans l'espace qui lui est accordé même si elle est confrontée au déni de subjectivité que lui imposent les autorités gouvernementales et avec elles une fraction de la population qui se sert du pouvoir comme d'un instrument de domination. La lutte pour la libération se fera certes au prix d'un lourd combat mais le township deviendra l'espace par excellence, le symbole de l'affranchissement du peuple opprimé et fera preuve d'une capacité organisationnelle extraordinaire. L'individu joue un rôle essentiel et la conscience identitaire qu'il éveille dans un espace confiné fait de lui une force d'opposition remarquable. Comme l'écrivent Florence Haegel et Jacques Lévy, « les composants que sont les individus sont, dans les sociétés contemporaines, des éléments actifs, équipés en capacités de représentation et d'action en sorte de pouvoir prendre des décisions qui ne font pas que transcrire les évolutions générales du système mais y contribuent également. Acteurs de faible poids en comparaison d'opérateurs organisationnels massifs tels que les entreprises, les institutions ou les collectifs, les individus n'en sont pas moins décisifs dans les dynamiques sociales. D'abord parce que leur nombre multiplie leur impact »<sup>14</sup>. Dans un climat de suspicion générale et de répression systématique, les résidents des townships se sont organisés, ont élaboré des stratégies, des programmes et des moyens d'action. Finalement ils enfantèrent la libération du peuple noir et la fin de la politique d'apartheid.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Haegel Florence, Lévy Jacques, « Urbanités, Identités Spatiales et Représentation de la Société », in : Calenge C., Lussault M., Pagand B. (Éds.), *Figures de l'Urbain. Des villes, des banlieues et de leur représentations*. Tours, Maison des Sciences de la Ville, 1997, pp. 36-37 cité par Guillaume Philippe, *Johannesburg, géographies de l'exclusion*, Thèse de Doctorat, dirigée par Jacques Lévy, présentée et soutenue le 18 janvier 2000, Université de Reims, UFR de lettres et sciences humaines, p. 75.

L'interdiction de former des partis politiques d'opposition reporta le politique dans le domaine associatif, permis par les autorités bien qu'étroitement surveillé. De multiples organisations se créèrent, notamment dans le milieu lycéen de Soweto : en 1968 apparaissaient les SCM -Student Christian Movement- et ASM -African Student Movement-. Le SCM relevait officiellement du religieux, l'ASM avait pour fonction d'organiser les écoliers face aux problèmes d'éducation.

Toutefois, ces associations présidèrent à l'établissement d'une « théologie de la libération » typiquement sud-africaine et d'origine urbaine. Jusqu'en 1971-1972 les débats restèrent essentiellement apolitiques. Par contre en 1974-1975, la conscience politique devint largement répandue dans les écoles de Soweto, peut-être en raison de l'influence du SASO - *South African Student Organisation*- lancé en 1968 par Steve Biko, et dont l'audience s'étendait des bantoustans aux zones urbaines.

Ces organisations lycéennes ont ouvert la voie à des organisations civiles. Des comités de quartier, réunissant les résidents sous la tutelle d'un responsable élu, désigné ou autoproclamé abordaient les différents problèmes qui affectaient leur « aire de juridiction » et ont permis une prise de conscience effective et salvatrice. Ces comités de quartier se baptisèrent *civics*. Le premier d'entre eux apparut en 1977 à Soweto sous le nom de « Comité des Dix » ; cette organisation fut suivie en 1978 au Cap et en 1979 à Port Elizabeth, avant de s'étendre rapidement à tout le pays.

Les *civics* se fédérèrent en 1979 pour la première fois. Cet événement eut lieu à Soweto. Le SCA, *Soweto Civic Association* inspira ensuite des organisations similaires dans tout le pays. Chacune des grandes villes sud-africaines possédait son association de *civics* au tournant des années quatre-vingts.

Outre la prise de conscience noire toujours grandissante de la force que pouvait représenter le mécontentement, les *civics* encouragèrent, par leur nature informelle, le dialogue avec les autorités gouvernementales qui ne les reconnaissaient pas en tant que détenteurs légitimes du pouvoir local. Les *civics* s'introduisirent alors dans la sphère institutionnelle, convoqués à de nombreuses reprises autour de tables rondes avec les officiels et purent alors prescrire les conditions nécessaires à la contestation des autorités politiques. Les *civics* allaient ainsi instaurer une mesure populaire : le boycott des loyers et des charges. Alors que le fonctionnement des *townships* était en partie financé par les loyers des *matchboxes* et par les

charges perçues, le gouvernement pouvait se retrouver rapidement en situation difficile si la population cessait de payer. Cette mesure acquit très vite une large assise nationale : selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, plus de 300.000 foyers pratiquèrent les boycotts, dont 75.000 rien qu'à Soweto ; pour le gouvernement, la perte s'élevait à 188 millions de rands en 1986<sup>15</sup>.

Libérer les townships de la soumission semblait le but premier des *civics*. L'équilibre financier était profondément ébranlé, les responsables administratifs furent contraints de démissionner par peur des représailles, les forces de l'ordre eurent de plus en plus de mal à assurer le contrôle de l'espace et des populations. L'instauration de l'état d'urgence, la présence des forces militaires et des véhicules d'assaut dans les rues de Soweto ne suffisait pas à faire fléchir la volonté de ceux qui aspiraient au changement. Soweto renforçait son rôle de capitale : les flux massifs d'émigration vers les camps de l'ANC en exil provenaient principalement de ce *township*. La jeunesse sowetane forma des groupes de combattants prêts à mener une révolution armée. Ces troupes étaient entraînées par des soldats des guerres civiles angolaises et mozambicaines ; ironiquement, le gouvernement sud-africain contribua à alimenter des trafics d'armes qui finirent par se retrouver dans les *townships*.

Dans l'impasse, le gouvernement ne pouvait que chercher à négocier. Consciente du poids politique qu'elle représentait alors, la communauté noire défiait les autorités sud-africaines, elle ne s'apaisa pas sous prétexte de timides réformes, mais se montra déterminée à se sacrifier pour la libération et l'avènement d'une démocratie représentative.

Si les *civics* jouèrent parfaitement leur rôle de catalyseurs des actions et de mobilisateurs des ressources potentielles qui finirent par faire fléchir le gouvernement d'apartheid, ils survécurent, toutefois, difficilement dans les années quatre-vingt-dix, aux réformes et à la démocratisation. Leur action était contestataire, négociatrice, mais ils ne proposèrent jamais d'alternatives de gestion autres que strictement locales. Comme le note avec justesse Marc-Antoine Pérouse de Montclos, les « *civics* étaient des pouvoirs sans administration, contrairement aux conseils municipaux institués par Pretoria, qui étaient des administrations sans pouvoirs »<sup>16</sup>.

Les jeunes lycéens des *townships* revendiquaient l'appellation de *comrades*, donnée usuellement aux activistes de l'ANC et les processus d'identification étaient alors en cours de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pérouse de Montclos Marc-Antoine, Violences et sécurités urbaines en Afrique du Sud et au Nigéria. Un essai de privatisation, Paris, L'Harmattan, 1997, Vol. 1, p. 294.

banalisation. Dans leur esprit, cela leur conférait un rôle de « défenseur moral de la communauté »<sup>17</sup>. Par ailleurs, la juxtaposition dans la protestation des activités lycéennes et de celles des gangsters donna lieu à une identité révolutionnaire commune, les comtsotsis qui montra l'imbrication des deux structures associatives majeures qui dominaient la culture des jeunes à Soweto : l'école et les gangs.

Les arrestations et les détentions se multiplièrent, mais les jeunes restèrent incontrôlables. Ils étaient sûrs de la portée de leur action. Bennet Molokoane, un jeune activiste, témoigne ainsi des succès de son mouvement :

« C'est nous qui avons mis l'Afrique du Sud sur la bonne voie de la liberté. C'est également nous qui avons réussi à alimenter la lutte à tel point que nous avons affaibli les Black Local Authorities auxquelles nous ne reconnaissions aucune responsabilité. On voyait -dans toute l'Afrique du Sud- que s'il n'y avait pas de réponse positive, s'il n'y avait pas de négociations avec de véritables représentants du peuple, le pays serait devenu une terre dévastée »<sup>18</sup>.

Les actions, qui pouvaient être strictement considérées comme des crimes violents, furent interprétées comme des représailles légitimes envers l'« ennemi » politique. L'usage de la violence pour atteindre des buts politiques ou personnels est devenu en conséquence endémique.

Comme l'exprime Michel Wieviorka, la révolte et la violence qu'elle implique parfois représentent aussi les conséquences d'une autorité gouvernementale affaiblie, et qu'elles contribuent dans un rapport de cause à effet, à débiliter:

« La frustration relative, ici, n'est autre que le passage d'une privation totale déterminée par une domination sans faille à la conscience d'un affaiblissement des contrôles sociaux et de l'ordre. Les aspirations, les demandes sociales dont la satisfaction était inconcevable deviennent alors réalistes, la révolte est possible parce que d'absolue la privation est devenue relative »<sup>19</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Pérouse de Montclos, *op. cit.*, p. 297.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Marks Monique, « We are Fighting for the Liberation of our People »: Justifications of Violence by Activist Youth in Diepkloof, Soweto, Johannesburg, Centre for the study of violence and reconciliation, 1997, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Bonner Philip, Segal Lauren, Soweto. An History, Cape Town, Maskew Miller Longman, 1998, p. 131, cité par Guillaume, 2000, op. cit., p. 259.

Wieviorka Michel, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988, p. 472.

### 2. L'habitat, source identitaire

La *matchbox* est certainement la manifestation la plus concrète de l'espace du *township*. Jusqu'en 1990 et l'abandon officiel de la politique d'apartheid, la *matchbox* était attribuée à l'individu devant fuir un espace en déconstruction ou qui ne lui était simplement plus attribué pour diverses raisons et ayant cependant obtenu l'autorisation de séjourner en milieu urbain. La démarche la plus courante en vue de l'obtention d'une *matchbox* restait (et reste, aujourd'hui encore) cependant celle de la candidature spontanée auprès des administrations en charge de la gestion des *townships*. Le choix de l'aire de résidence n'appartenait évidemment pas à l'individu qui était placé en fonction de son appartenance ethnique puisque le terme même d'apartheid renvoie à une politique de développement séparé, et l'espace en était une des dimensions essentielles. Aujourd'hui encore, si la *matchbox* semble la seule possibilité de logement pour une majorité de la population sud-africaine, son attribution n'est pourtant pas automatique et l'attente peut parfois durer plusieurs années.

Paradoxalement alors, le propriétaire ou occupant d'une *matchbox* fait figure de privilégié. Tandis que le *township* s'est construit pour maintenir la population non-blanche à l'écart du centre-ville blanc protégé par un système de *pass*, il apparaît que le *township* n'est pas contraint par la ségrégation *intra-muros* mais qu'il y a un « nous » et un « eux » bien définis. Or, le *township* est construit, lui aussi, à partir de la compréhension et de l'acceptation de l'ethnicité.

Une *matchbox* mesure toujours 40,4 mètres carrés et selon une étude menée par Philippe Guillaume, compte une densité moyenne de 5,32 occupants<sup>20</sup>. Chaque résident occupe donc, en moyenne, moins de 8 m2. Cependant si la *matchbox* est convoitée, elle reste un bâti minimal. Marc-Antoine Pérouse de Montclos souligne que « l'on ne peut même pas y mourir dignement parce qu'il faut pencher les cercueils pour pouvoir sortir les cadavres »<sup>21</sup>.

Par ailleurs, le *township* en lui même est un espace clos dans lequel les centres de loisirs ou les équipements sont inexistants : pas de terrain de foot aménagé, pas de cinéma, etc., et le *township* étant aussi l'espace du non-emploi ou/et de l'emploi informel, ses habitants sont très souvent oisifs.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Guillaume Philippe, *Johannesburg, Géographies de l'exclusion*, Karthala / IFAS, Paris, 2001, p. 135.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Pérouse de Montclos Marc-Antoine, *Violence et sécurité urbaine..., op.cit.*, p. 209.

L'hostel, lui, est un type d'habitat tenu plus encore à l'écart de la ville et l'espace dans lequel il s'enracine est aussi en marge du township. L'hostel est très peu cher : environ 10 ou 20 rands par mois alors que la backyard shack (8 m2) de la matchbox peut coûter à ses locataires jusqu'à 120 rands par mois. Cependant, le prix à payer pour l'habitant de *l'hostel* est celui d'un double processus de déracinement puisque, du fait de la distance qui le sépare du centreville, l'exclusion est très fortement ressentie et, par ailleurs l'individu est séparé physiquement de sa famille souvent restée dans le township. Cependant, des formes de cohésion sociale font de cet espace un lieu périphérique solidaire : « l'hostel fonctionne en clans, mais tous ont en commun le respect des anciens »<sup>22</sup>. Les nouveaux venus sont pris en charge par un « frère » ou un « oncle » ce qui accentue le fonctionnement des réseaux de pouvoir, à finalités économiques notamment et les modes de régulation sociale sont parfois les mêmes que ceux des *Homelands* d'origine. Les densités de population sont extrêmement élevées, les femmes et les enfants étant parfois venus rejoindre leur mari ou leur père dans l'illégalité, alors que ces lieux étaient conçus originellement pour l'homme seul venu travailler dans les mines ou entreprises avoisinantes. Les prostituées sont aussi intégrées à ces lieux et malgré la mixité de la population, elles continuent d'y résider, n'ayant pas d'autre choix.



Si les croyances dans une accélération de l'urbanisation se sont longtemps nourries de l'abrogation de la loi de *l'influx control* en 1986, beaucoup de travaux de recherche ont depuis démontré que le rapport de cause à effet entre l'événement et le phénomène ne pouvait être établi, et on a pu constater que la plupart des squatters ne provenait pas directement des campagnes<sup>23</sup>. Comme le soulignent Gilbert et Gugler, spécialistes de l'habitat informel et du

24

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Guillaume Philippe, 2001, op. cit., p. 138.

<sup>23</sup> Ihid

logement populaire des villes des pays en développement, « l'habitat informel est la dimension la plus hautement visible de la pauvreté »<sup>24</sup>. Mais les raisons qui conduisent au *squatting* sont variables. Selon l'enquête qualitative et quantitative menée par Philippe Guillaume dans quatre camps de *squatting* de Johannesburg, le squatter est amené à adopter cette forme d'habitat, soit par non-choix dû à une détresse économique absolue, soit par « choix résidentiel cohérent et raisonné »<sup>25</sup>. Les squatters (vivant dans les *squatters camps*) interrogés lors de cette étude expliquent souvent leur détresse par l'absence d'un membre de leur famille qui pourrait les accueillir (ils sont souvent orphelins et nous pouvons nous attendre à ce que le phénomène s'accentue avec le VIH). Le choix pour eux s'effectue donc entre les rues de Johannesburg où dorment déjà des milliers de personnes (des enfants pour la plupart) et le *squatter camp* où l'habitat, même s'il est de tôle, est considéré comme un toit. Très souvent au chômage, les habitants des camps ont pour la plupart des activités économiques informelles et beaucoup se consacrent au ramassage des papiers qu'ils revendent à une usine de recyclage pour quelques rands.



La perte de l'habitat est aussi un facteur de prolifération des *shacks* dans les camps de squatters. Les mesures prises dans les années 1970 contre le logement informel (*Prevention of illegal squatting act*) et les violences qui ont précédé et suivi la fin de l'apartheid ont très souvent causé la destruction de l'habitat dans les *townships*, qu'il soit informel ou non. En fait, beaucoup des résidents des camps de squatters se sont vu contraints d'adopter ce type d'habitat, à la suite d'une simple dispute avec le propriétaire de la *matchbox* ou du décès de ce dernier, pour ne donner que quelques exemples. Evidemment chaque situation est singulière

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Gilbert Alan, Gugler Josef, *Urbanization in the Thirld World*, 2<sup>nd</sup>. Ed., Oxford University Press, New York, 1992, p. 114.

même si l'on retrouve quelques similitudes entre les parcours de vie recensés dans l'étude de Philippe Guillaume.

Mais quelques habitants du camp de squatter expriment parfois leur choix de vivre ce type d'existence. La crise du logement, les densités atteintes dans les *matchboxes* et les *backyard shacks*, la liberté relative consentie par les propriétaires aux locataires de ces dernières moyennant un loyer relativement élevé peuvent faire préférer un logement bien à soi, fût-il de fortune. Du moins, l'aire de résidence est souvent plus conviviale, amicale et surtout plus solidaire. En fait, le *shack* et la *backyard shack* rivalisent d'inconfort. Or, « le camp de squatters permet de vivre dans un *shack* certes, mais à l'intérieur d'une cellule familiale, en totale indépendance et le coût du loyer est par définition nul »<sup>26</sup>. Ces paysages de la pauvreté sont en quelque sorte devenus des lieux attractifs pour des milliers de sud-africains qui expriment à travers l'adoption de cette forme d'habitat leur souhait d'indépendance, de liberté et d'autonomie. Vouloir habiter le camp de squatter revient à chercher à améliorer ses conditions de vie et d'existence, ce qui tend à démontrer que même les couches sociales les plus basses de la société peuvent avoir un sérieux impact sur la façon dont l'espace est organisé.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Guillaume Philippe, 2001, *op. cit.*, p. 141.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Guillaume Philippe, 2001, op. cit., p. 147.

#### 3. Du CBD « white only » à sa ré-appropriation

Les townships sont la réponse à une stratégie d'interdiction de la ville aux populations de couleur qui se sont déshabituées de la fréquentation du centre ville. Jusqu'à la fin de l'apartheid et depuis l'influx control qui avait pour but de canaliser les travailleurs en s'appuyant sur le système des pass, la population non-blanche ne rejoignait le centre-ville qu'en cas de nécessité (pour travailler) et quittait à l'heure du couvre-feu pour rejoindre son espace « approprié ». Il devenait « osé » d'aller en ville et le petty apartheid ou le traitement dégradant d'une large fraction de la population sud-africaine était caractérisé par les services mis à disposition des blankes et des nie-blankes. Quoi de plus ironique lorsque l'on sait que la municipalité elle-même aurait connu de sérieuses difficultés si les 70% d'achats faits par les Africains dans le centre-ville (pas ou peu de commerces dans le township) n'avaient pas alimenté économiquement la logique d'apartheid? La centralité était devenue une notion de blancs. Les dirigeants de la politique d'apartheid avaient parfaitement intégré l'idée selon laquelle la citadinité influe sur la citoyenneté.

Alors que l'espace public par excellence, la rue, était en Afrique du Sud dominée par l'économie informelle, et particulièrement la restauration mobile (les *coffee carts*) jusque dans les années 1920, les autorités interdirent le renouvellement de ces licences dès 1922, considérant que ces activités étaient nuisibles à la « purification » de l'espace public et à la lutte contre la mixité raciale considérée comme porteuse d'une pathologie sanitaire et sociale : les vendeurs de rues représentaient pour les autorités « une tache dans le paysage urbain et l'antithèse d'une ville moderne »<sup>27</sup>. En 1976, moins de 200 vendeurs et propriétaires de *coffee* carts obtinrent une autorisation de la municipalité pour exercer leur activité dans les rues de Johannesburg<sup>28</sup> ce qui altéra considérablement le paysage urbain traditionnellement populaire et prolétaire. Le romancier Esk'ia Mphahlele nous raconte :

« La loi est arrivée le troisième jour. Elle est montée dans la rue au pas de l'oie. Le fer de ses talons résonnait sur la chaussée avec un écho inquiétant. Elle a donné un ordre et tout a disparu d'un coup. Le coffee-cart de l'homme Noir ne servirait plus jamais dans la ville... ça rend la ville laide »<sup>29</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Hart Deborah, Rogerson Christian, 1989, cité par Guillaume Philippe, 2001, op. cit., p262

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Mphahlele Ezekiel, *In corner B*, East African Publishing House, Nairobi, Kenya, 1967, p. 143.

Le centre-ville devenait réservé aux Blancs. Dix ans après les émeutes de Soweto qui avaient déjà fait prendre conscience aux autorités que les populations non-blanches pouvaient avoir des aspirations légitimes et qu'il fallait en satisfaire quelques unes, la création en 1986 de l'African Council of Hawkers and Informal Business obtint de la municipalité le retour partiel des vendeurs de rue dans l'espace urbain. Les autorités acceptèrent, réalisant que le commerce informel représentait pour la population de couleur une source économique considérable et que son autorisation pouvait en partie endiguer le phénomène de pauvreté dans les townships. Dans le même temps la proclamation 17 ouvrait le CBD et en 1990 le Johannesburg City Council permettait le libre établissement commercial de toutes les populations à l'intérieur de la ville. Le retrait des pancartes « whites only » faisait entrevoir dès 1974 une possible déségrégation de l'espace urbain. L'ouverture aux populations de couleur des piscines, restaurants et autres lieux publics, si elle manifestait clairement le passage à une nouvelle urbanité, permettait aussi un progrès économique grâce à l'arrivée d'une nouvelle clientèle. La déségrégation sud-africaine fut particulièrement lente parce qu'elle fut avant tout motivée par les intérêts des politiques publiques. Remarquons à ce propos qu'une loi comme l'immorality act interdisant les mariages mixtes ou les relations sexuelles entre individus de couleurs différentes, ne fut abrogée qu'en 1985 et que le système des pass protégé par l'influx control ne fut aboli qu'en 1986. L'ouverture de certaines aires géographiques aux populations de couleur ne témoignait que de la volonté du gouvernement de contrôler la déségrégation puisqu'il n'était pas encore pensable de permettre l'intégration de ces mêmes populations dans les aires résidentielles blanches. D'ailleurs, les mentalités s'assouplissaient, mais n'étaient absolument pas prêtes à accepter de telles mesures : des enquêtes démontrent que le pourcentage de blancs favorables à l'ouverture du centre-ville passe de 17% en 1982 à 30% en 1989<sup>30</sup>. Le Free Settlement Areas Act montrait bien cette ambiguïté puisqu'il autorisait l'existence de « petites îles légales d'aires résidentielles déségréguées dans une mer de ségrégation résidentielle »<sup>31</sup>.

Le CBD connaît alors une désertion des Blancs qui, soit fuient à l'étranger par peur de représailles, soit se retirent à la manière états-unienne vers les banlieues résidentielles plus éloignées du centre ville pour satisfaire leur désir d'obtention du quatuor villa-jardin-piscine-braai (expression empruntée à Philippe Guillaume) propre à la classe moyenne sud-africaine. Nombre d'immeubles et d'appartements du centre-ville se retrouvent alors inhabités et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Guillaume Philippe, 2001, op. cit., p. 266.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Saff, cité par Guillaume, *Ibid*.

menacent Johannesburg de devenir une ville fantôme. Les propriétaires, soucieux de leurs rentes, n'hésitent plus à louer aux personnes de couleur, malgré leur présence illégale tout en augmentant sensiblement les loyers. « Les propriétaires faisaient payer aux locataires 'de couleur' le prix de leur intégration spatiale »<sup>32</sup>. Le mouvement prend de l'ampleur et la décennie 1980 est caractérisée par l'afflux des populations de couleur vers le centre-ville. En deux décennies à peine, l'aire « blanche »du centre-ville « johannes-bourgeois » est devenue une aire « grise » selon le langage en vigueur. Aujourd'hui, on parlera de zone « noire », ce qui démontre l'échec de la déségrégation de l'espace public presque « envahi » par les populations de couleur dès que l'autorisation leur en a été donnée, en toute légitimité cette fois (cf. annexe 2). C'est alors qu'on enregistre une dégradation de l'espace public et une hausse du squatting, comme de la délinquance. Les blancs désertent le centre-ville et la pauvreté inonde les quartiers de plus en plus insalubres par manque de moyens économiques des résidents. La théorie du Self-fulfilly-prophecy de Robert Merton trouverait-elle un exemple poignant dans le Johannesburg des années 1990 ? Nous retiendrons sa théorie sur la déviance et l'anomie puisque la pauvreté a engendré un phénomène de violence incontrôlable qui a provoqué le départ des résidents soucieux de sécurité vers des zones « privatisées ».

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Guillaume Philippe, 2001, op. cit., p. 269.

### 4. Pauvreté, anomie et violence dans les townships

La pauvreté généralisée du *township* et de ses résidents alimente une spirale de l'exclusion. Quelles sont les conséquences directes et indirectes du sous-équipement, de la surpopulation, du manque de formation, du chômage et de tant de problèmes sociaux qui s'enchaînent comme une fatalité? Le capital urbain des *townships* très limité depuis toujours, ne bénéficie pas des conditions nécessaires à un véritable développement. Le *township* en lui-même constitue un héritage accablant pour le développement durable de la société et de l'espace sud-africain. Le résident du *township* devient un aliéné non seulement en tant que membre d'un groupe placé sur un registre social infériorisé et infériorisant, mais aussi comme résident d'un lieu discriminé, périphérique et précaire.

Malgré l'avènement de la démocratie, le *township* est indissociable du mode de vie des Noirs. Ils ne se situent et ne se déplacent physiquement, mentalement, socialement, que dans cet espace imposé par l'apartheid et qui constitue aujourd'hui un des fondements de leur conscience identitaire.

L'analyse de la mise en œuvre des objectifs très ambitieux du RDP (Programme de Reconstruction et de Développement proposé par l'ANC lors de son avènement au pouvoir ) montre que plusieurs d'entre eux ont été quasiment atteints : plus d'un million de logements ont été construits (telle était l'ambition du programme), 2 millions de foyers supplémentaires ont été connectés au réseau électrique (on souhaitait donner la connexion à 2,5 millions de foyer pour l'an 2000), 1,5 millions d'enfants ont été scolarisés (en sus de ceux qui l'étaient déjà)<sup>33</sup>. Le RDP constitue le véritable guide idéologique de la politique de reconstruction et de développement en Afrique du Sud, et consiste en un programme massif qui a pour vocation de provoquer la création d'emplois et de relancer les activités économiques directement et indirectement, tout en contribuant à la paix et à la stabilité ; il illustre le programme présenté par l'ANC dans sa campagne pour la présidence.

Cependant, dans les réalisations effectuées par le RDP ou le GEAR qui lui a succédé en 1996 (cf. annexe 3), la qualité médiocre et la taille réduite des *matchbox*, par exemple, ont souvent été critiquées. Par ailleurs, les investissements réalisés dans certaines infrastructures, la question de leur gestion et du paiement des services par les usagers ont donné aux autorités

\_

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Cling Jean-Pierre, *L'économie sud-africaine au sortir de l'Apartheid*, Paris, Karthala, 2000, p. 79.

étatiques de véritables inquiétudes : le manque de solvabilité des populations bénéficiaires de ces nouvelles installations les empêche souvent de payer leurs abonnements, ou de les utiliser pleinement. De nombreux ménages n'utilisent ainsi l'électricité que pour l'éclairage. S'y ajoute l'impact négatif de l'incitation au non-paiement issue des campagnes de boycott lancées par les *civics* sous l'Apartheid.

Ceci remet en cause la rentabilité de ces investissements et discrédite au regard de nombreux politiciens la poursuite des programmes en cours. Au lieu de réduire les inégalités de vie et les disparités géographiques, ces investissements risquent parfois de les accentuer dans l'avenir, au détriment de la catégorie la plus pauvre :

« Des inégalités socio-économiques associées à un statut assigné suscitent, parce qu'elles consolident ou renforcent les différences ethniques et de classe, un conflit endémique en régime démocratique. Si de grandes inégalités socio-économiques provoquent généralement le conflit et la violence, des inégalités assignées le font plus particulièrement encore »<sup>34</sup>.

Le modèle explicatif à partir duquel Judith et Peter Blau ont élaboré leur travail, postule un lien entre faiblesses de l'intégration sociale et développement de la délinquance. Ils ne proposent pas d'expliquer la déviance directement par l'inégalité sociale, mais par les conséquences que celle-ci induit sur l'anticipation de leur avenir par ces individus en marge du mouvement social. En effet, en raison de l'aliénation et du désespoir qui naissent de l'assignation à un statut inférieur, c'est-à-dire de l'anomie au sens d'effondrement de l'ordre normatif intériorisé, un certain type de conflit produit une criminalité violente.

Dans la description des origines du comportement déviant proposée par Merton, l'anomie est tenue pour la cause de l'émergence d'habitudes contraires à la morale admise<sup>35</sup>. La déviance doit être appréhendée comme une réaction structurellement engendrée par l'organisation sociale dans lequel l'individu s'inscrit. Or la structure sociétale condamne les individus à subir une position imposée *de facto*, et qui ne permet pas à chacun de poursuivre les mêmes buts avec les mêmes procédés. Les moyens de promotion sociale pour les couches les plus défavorisées deviennent alors illégitimes au regard des principes admis par la société. La déviance naît donc d'une disjonction entre buts et moyens, et un individu peut passer d'un mode d'adaptation légitime à un mode d'adaptation illégitime. L'organisation de la société

35 Merton Robert K., Éléments de théorie et de méthode sociologique, 2e éd., [1957], trad., Paris, Armand Colin,

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Blau Judith, Blau Peter, « The Cost of Inequality: Metropolitan Strcture and Violent Crime », *American Sociological Review*, 47 (1), 1982, p. 119.

civile apparaît donc elle-même génératrice de conflits fondés sur la disparité sociale, et source de violences.

Même si certains actes de violence dépendent des émotions spontanées de chacun, l'individu tente de rester rationnel et la pratique de la violence est le fruit d'un calcul entre prix à payer et bénéfice à gagner. « La transformation d'une économie moribonde et inefficace en une économie performante et ouverte sur l'extérieur ne peut procurer des résultats immédiats »<sup>36</sup> et les pauvres sont restés les mêmes (cf. annexe 4). Si l'on considère l'espace et la population du township : manque de qualifications, de formation, disparition progressive du secteur minier...la population noire se marginalise encore. Les espoirs s'évanouissent et la violence trouve alors une source de légitimité supplémentaire.

L'Afrique du Sud fait partie des pays les plus inégalitaires du monde. Les quatre millions de Blancs sud-africains (sur une population totale d'un peu plus de quarante millions d'habitants) bénéficient d'un niveau de vie équivalent à celui d'un pays développé. Ils ne sont pratiquement pas concernés par le chômage et jouissent de conditions de vie confortables et de salaires élevés. A l'autre extrémité de l'échelle sociale se trouve la population noire et les minorités ethniques. Comme Thabo Mbeki le soulignait avant son accès à la présidence de l'Afrique du Sud:

« L'Afrique du Sud est composée de deux nations. Une de ces nations est blanche, relativement prospère, indépendamment de son sexe et de sa localisation géographique [...] La seconde et la plus importante nation de l'Afrique du Sud est noire et pauvre, les femmes vivant dans les zones rurales, la population rurale en général et les handicapés étant les plus affectés par cette pauvreté »<sup>37</sup>.

Le pays se caractérise d'abord par une distribution des revenus extrêmement inégalitaire. Selon les estimations de la Banque Mondiale, les 10 % les plus riches -autant dire surtout les blancs- recoivent 47,3 % du revenu global, alors que les 90 % restants de la population, c'està-dire les noirs et autres groupes ethniques se partagent l'autre moitié de ce revenu, les 20 % les plus pauvres n'en recevant que 3,3 %. Le rapport sur la pauvreté et les inégalités en Afrique du Sud réalisé en 1998 par l'agence de coopération britannique DFID montre par ailleurs que la moitié de la population sud-africaine vit avec moins de 2,4 dollars par jour,

<sup>1997,</sup> p. 186.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Cling, op. cit., p. 117.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Mbeki Thabo, *The Time Has Come*, Johannesburg, Tafelberg, 1998, cité par Cling, *op. cit.*, p. 65.

montant considéré comme le seuil de pauvreté local. 61 % des noirs sont considérés comme pauvres selon cette définition, contre 38 % des métis, 5 % des Indiens et 1 % des blancs. Plus de 9 millions de Sud-Africains (soit près du quart de la population) vivent avec moins de un dollar par jour<sup>38</sup> et bien que l'on ne dispose pas de statistiques récentes dans ce domaine, il semble manifeste que la distribution des patrimoines constitue un critère encore plus inégalitaire que celui des revenus.

Dans les townships la fin (ou faim F.A.I.M.) justifie donc les moyens, c'est-à-dire le recours à la violence. Et l'analyse de Tedd Gurr nous suggère que tout écart entre attentes et possibilités de satisfaction est générateur d'anxiété, de frustration, de colère, susceptibles de déboucher sur des conduites violentes à partir d'un certain niveau de tension<sup>39</sup>. Dans cette perspective, plus le mécontentement est grand et la frustration forte et largement partagée dans une population, plus la violence est intense et répandue.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Cling, *Ibid*.
<sup>39</sup> Gurr Ted, *Why Men Rebel*, Princeton, (N.J.), Princeton University Press, 1974, p. 37.

## II. Criminalité et démocratisation : le nouvel espace sud-africain

La ségrégation à Johannesburg a provoqué une révolte politique et une désintégration sociale qui a laissé le champ libre à la grande criminalité, alors qu'une logique sociale s'est inscrite dans l'espace urbain sud-africain. Les contacts entre les différents groupes ont été intériorisés et une idéologie de la crainte et de l'évitement s'est établie dans un rapport complexe entre la domination et la soumission.

Dans la ville d'apartheid, la ségrégation s'est d'abord manifestée dans la distanciation géographique et elle a confiné les habitants dans des lieux de résidence assignés, réduisant de ce fait les libertés individuelles et communautaires. Le passage encore récent à une société démocratique où chacun est libre de se déplacer n'a pas supprimé toutes les formes d'exclusion. L'espace, malgré sa démocratisation, conserve quelques unes de ses anciennes caractéristiques. Si les différents types d'espaces (CBD, banlieues, *townships*, etc.) ne sont plus imposés, ils ont cependant été progressivement des objets d'appropriation par les individus qui s'y sont établis, et semblent aujourd'hui participer au mode de vie que chaque Sud-Africain s'est construit. L'espace sud-africain conserve ses frontières non plus marquées par le sceau d'une ségrégation positive mais davantage par celui d'une ségrégation négative normalisant la distance territoriale. Selon Pierre Bourdieu, «L'expérience prolongée et indéfiniment répétée des distances spatiales dans lesquelles s'affirment des distances sociales est l'une des voies par lesquelles s'opère l'incorporation des structures sociales, la conversion de celles-ci en structures mentales et en systèmes de préférences »<sup>40</sup>.

Cependant la déségrégation des espaces publics a permis une plus grande mobilité des citoyens et avec elle une indéniable mobilité de la violence qui sort désormais des frontières du *township*. La violence urbaine s'est déterritorialisée et l'espace public est devenu le lieu de l'insécurité. Influence de la drogue et de l'alcool, pauvreté, développement de la culture de gangs et surtout ressentiment face aux multiples et flagrantes disparités, font de l'espace public « non-artificiel » un espace considéré comme pathogène.

On le constate avant tout dans les *townships*, la violence dite interpersonnelle fait rage. L'individu ne peut avoir au sein de cet espace « forgé » par l'apartheid, d'autre identité que collective. Le *township* ne confère à l'occupant aucun statut puisqu'il représente avant tout un

\_

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Bourdieu Pierre (Éd.), *La Misère du Monde*, Paris, Seuil, 1993, p.163.

espace de domination et d'exclusion de la population noire et n'est pas conçu pour jouer un rôle dans la construction des formes de l'individualité.

L'identité collective est alors fonction de ces espaces : d'une part la stigmatisation qui vient de l'extérieur désigne le *township* comme lieu de toutes les pathologies sociales (*swart gevaar*), d'autre part cette identité émane des frontières internes du *township*. Les individus se pensent d'abord comme appartenant à un *township*, puis de façon plus précise à un quartier, né d'une hiérarchie verticale, mais aussi horizontale : les quartiers des *townships* sont généralement constitués de résidents appartenant à une même culture. Ainsi le découpage des *townships* se fait aussi selon les affinités de chacun, ce qui est particulièrement propice aux affrontements de toutes sortes. La drogue, l'alcool, la pauvreté, etc. apparaissent comme autant de facteurs qui incitent l'individu à la délinquance et la victime au « *self-policing* ». L'aptitude du gouvernement à conserver le monopole de la violence légitime est largement menacée et il semble même que la prérogative première attribuée à l'État par Max Weber ait aujourd'hui perdu toute crédibilité.

#### 1. The New Babylone : capitale de la criminalité

Créée en 1886 sur les terrains aurifères, Johannesburg s'est développée très rapidement pour devenir le plus grand centre industriel du pays. C'est aussi la capitale sud-africaine (certains disent mondiale) de la criminalité. Ville construite sur la perspective d'enrichissement grâce aux minerais, Johannesburg a toujours été un territoire de grandes inégalités. La nouvelle Babylone africaine abrite misère et richesse, des disparités qui s'inscrivent dans la logique organisationnelle de l'espace établie au temps de l'apartheid et qui semble perdurer aujourd'hui encore.

« According to 1998 Interpol statistics, South Africa had the highest per capita rates of murder and rape, the second highest rate of « robbery and violent theft », and the fourth highest rates of « serious assault » and « sexual offences », of the 110 countries whose crime levels are listed by Interpol » <sup>41</sup>.

Soulignons cependant qu'il est très difficile de comparer les chiffres de la criminalité au niveau international pour plusieurs raisons : soit parce qu'interviennent des facteurs humains et donc subjectifs soit parce qu'une volonté politique tend à minimiser les faits.

- La définition du crime n'est pas la même pour chaque pays
- Le dénombrement des crimes diffère selon les pays (à cause de données variables comme l'évaluation ou l'enregistrement)
- Les outils utilisés pour évaluer la criminalité ne sont pas les mêmes selon les pays et leur niveau de sophistication n'est pas comparable.
- Par ailleurs, « It is furthermore a fact that every country desires to portray the most positive international image and that many countries therefore tend to minimise their respective crime ratios. In many cases countries either do not report their crime figures to Interpol or impose a total ban on the release of crime statistics to the public. The 91 countries listed in the Interpol Annual Report for 1999, represent only a little more than half of the world's countries. »<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Crime Information Analysis Centre, *The Reported Serious Crime Situation in South Africa for the period January-September 2001*, Crime Intelligence, South African Police Service, Head Office, Pretoria, décembre 2001, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> International crime statistics 1997, International Criminal Police Organisation (Interpol), Lyon.

D'après la police sud-africaine qui détient le monopole des statistiques en la matière, la criminalité en Afrique du Sud est profondément liée au mode de vie de la population. Plusieurs explications sont avancées dont celle de la « macho-man image » : « Men start to believe that they are strong and superior to women and develop different mannerisms to show this off. They start to walk and talk in a certain way, drink excessively and may even use excessive violence to demonstrate their power and position control. Such men ultimately join street gangs in which violence forms part and parcel of everyday life – with e.g. rape serving as an initiation ritual »<sup>43</sup>.

On retrouve ces comportements dans la vie domestique. Cependant, la violence domestique reste le crime le moins visible, le plus difficilement quantifiable du fait du manque de dénonciation et de l'absence de recensement au niveau des statistiques de la criminalité nationale.

Une autre hypothèse est avancée par la SAPS : 20% des crimes sont liés à l'alcool. « Most of the police areas with high levels of murder and assault have been wine producing areas for decades or even centuries »<sup>44</sup>. En effet, si on regarde le ratio de meurtres et agressions par habitant (cf. annexe 5), c'est bien la région du Western Cape qui compte le plus de crimes. Or c'est la plus grande région viticole. Il y a encore une génération, beaucoup de travailleurs fermiers étaient en partie payés par les propriétaires terriens avec du vin à bas prix. Beaucoup sont devenus alcooliques et l'abus d'alcool est alors devenu une sous-culture. Même dans les régions comme le Gauteng qui ne sont pas productrices de vin, il existe une forte corrélation entre consommation d'alcool et criminalité. Selon la SAPS « crime mapping at most police stations in South Africa also reveals that wherever bottle store, bars/pubs, taverns and shebeens are found there is a tendency for excessive use of alcohol, brawls (assaults) and fights which go wrong (murders) to occur. »<sup>45</sup>.

Si on regarde les statistiques de près, on constate une hausse significative de la criminalité pendant les mois de décembre et janvier et les vacances de Pâques. Des analyses montrent aussi que la criminalité est en sérieuse hausse les week-end et les fins de mois car une partie du salaire est dépensée dans les *liquor shops*. Ce qui fait dire à la SAPS : « It seems that whenever South Africans relax or attend festivities, they tend to drink too much, begin to

\_

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Crime Information Analysis Centre, op. cit., p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Crime Information Analysis Centre, op. cit., p. 15.

argue because of low tolerance levels and then engage in violence like assault, which may even end in murder »<sup>46</sup>.

L'alcool n'est pas le seul facteur explicatif de la violence, mais le HSRC (*Human Sciences Research Council*) confirme le lien entre criminalité et alcool particulièrement en matière de viols : « rape was statistically significantly associated with drinking, especially drinking that occurred mostly in the company of friends of all ages, gang members, people who have been involved in criminal activity, and at public drinking places such as shebeens, bottle stores and clubs...In this respect note should be taken that offenders who were serving a sentence for rape especially reported that they took alcohol/drugs immediately before or at the time that they committed this offence »<sup>47</sup>.

La consommation de drogues, particulièrement le cannabis et le mandrax semble aussi influer de manière significative sur la criminalité. Selon la SAPS « approximately 50% of the persons arrested for murder and attempted murder during the collection periods tested positive for the use of any type of drugs ». Mais la polémique est la même que celle aujourd'hui connue en France à propos des accidents de voiture liés à la consommation de cannabis, il est impossible de savoir à quand remonte la dernière prise, si le « joint » a été fumé dans l'heure ou dans le mois qui précède l'accident. Or, il paraît abusif d'estimer qu'un « joint » fumé il y a plusieurs semaines influe sur le comportement du criminel. Par ailleurs lorsque la SAPS affirme « dependency on drugs does not only often cause very ugly and violent crimes like child rape, etc., but also generates property related and commercial crime because the drug habit costs a lot of money to maintain », elle peut être contestée pour plusieurs raisons. La première est qu'il n'est absolument pas prouvé que la consommation de cannabis ou de mandrax, induise un état de dépendance, la seconde est que du fait de la passivité des lois interdisant la culture de drogues douces chez soi, la plupart des sud-africains consomment ce qu'ils cultivent euxmêmes et le coût est alors minime.

Il semblerait plutôt que ceux qui commettent ce type de crimes manquent de biens fondamentaux tels que la nourriture ou un toit. La pauvreté pousse à la criminalité et dans une enquête menée sur les crimes occultes, nous nous sommes rendu compte que celui qui commet le crime commandité par le Sangoma (sorcier) pour le bénéfice du client est souvent

\_

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Crime Information Analysis Centre, op. cit., p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Department of Correctional Services, Human Sciences Research Council, cité par Crime Information Analysis Centre, *op. cit.*, p. 19.

très pauvre et prêt à décapiter des individus pour quelques milliers de rands<sup>48</sup>. Quant au consommateur de drogues dures, il fait rarement partie des grands criminels, il se tue bien souvent avant de tuer les autres.

La spécificité de la criminalité sud-africaine tient peut-être à son haut niveau de violence : un cambriolage est rarement un simple vol de biens. Le criminel attend souvent la victime à sa porte. Au moment de rentrer chez elle, la victime est en perte de vigilance et le criminel s'infiltre ainsi dans sa propriété. Par ailleurs la victime étant là, le criminel a généralement un meilleur butin : portefeuille, montre, bijoux portés, etc. Il n'est pas rare que les intrusions dans la propriété s'accompagnent de viols de femmes et d'enfants alors que l'homme, souvent attaché, est un spectateur impuissant. « It should be clear that some murders and rapes happen to victims during the commission of another crime or even as a result of something like a vigilante group killing a rapist or a faction from one village attacking another village and murdering some men and raping some women because people from that village : "...Stole cattle from us'»<sup>49</sup>.

En matière de viols, la victime connaît souvent son agresseur et lorsqu'il ne fait pas partie de son cercle familial restreint il est pour le moins une connaissance, ce qui explique le peu de plaintes déposées par peur des représailles. « *However, most murders and rapes occur within domestic and social/friendship circle* » <sup>50</sup>.

Des facteurs extérieurs comme les disparités, le chômage, la précarité, la ségrégation économique, spatiale, ont une indéniable incidence sur la violence. Le coupable est bien souvent victime de l'insécurité sociale et économique avant de commettre un acte criminel qui contribue lui-même à renforcer l'insécurité. Selon Philippe Braud, la violence symbolique, particulièrement présente dans le *politics*, résulte « d'atteintes à l'estime de soi ou aux représentations collectives de soi, - constituant - une source de dépréciation identitaire »<sup>51</sup>. Or, trouvant sa réalisation la plus concrète dans l'action, le sujet a selon Michel Wieviorka « d'autant plus de chances de se construire et de s'exprimer qu'il est partie prenante de relations, y compris et surtout lorsqu'elles sont de l'ordre du conflit »<sup>52</sup>. Le passage à l'acte

\_

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Fischetti Antonio, Boisteau Charlotte, « Les sorciers cannibales », Charlie Hebdo, 579, 23 juillet 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Crime Information Analysis Centre, op. cit., p. 20-21.

<sup>50</sup> Ibid

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Braud Philippe, « violence symbolique », in : Hermet Guy, Badie Bertrand, Brinbaum Pierre, Braud Philippe (Éds.), *Dictionnaire de la Science Politique*, 4°Ed., Paris, Dalloz, 2000, p. 282.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Wieviorka Michel, « La violence à la lumière de la notion de sujet », *Hommes & Migrations*, (1227), sept.-oct. 2000, p. 8.

violent serait une réaction à la dépréciation identitaire, à une situation où l'individu est aliéné par une domination extrême comme celle de l'apartheid ou des différentes formes de ségrégation qui perdurent dans l'Afrique du Sud démocratique.

## 2. De la représentation à la perception de la violence

Les citoyens sud-africains se disent en insécurité, mais chacun d'eux a t-il une perception objective des risques encourus ou subit-il une manipulation médiatique ou publique comme dans certains pays occidentaux? Où se situe la frontière entre sentiment de sécurité et sentiment d'insécurité, entre sécurité et insécurité objectives, tant chez le coupable que chez la victime?

Le sentiment d'insécurité est en hausse parmi les habitants de Johannesburg, et pourtant les statistiques ne démontrent pas de sérieuse augmentation de la criminalité. Selon l'ICVS, la peur du crime à Johannesburg est passée de 43, 7% en 1992 à 52,9 % en 1999 alors que le nombre de victimes interrogées est resté relativement stable tout au long de cette période. Il est à noter cependant que les statistiques de la SAPS ne sont disponibles que depuis 1994, avec pour corollaire une certaine transparence dans l'information. Jusqu'aux premières élections démocratiques, les statistiques de la criminalité n'étaient pas communiquées : l'information quant aux violences politiques aurait certainement trouvé un écho au sein de la « communauté internationale » ou de la « société civile » et aurait constitué un véritable danger pour le gouvernement en place.

« Comment les sociétés forment-elles leur perception de désordres proprement urbain et comment s'expriment les « paniques » de l'opinion ? Comment les autorités choisissent-elles d'y répondre ? Tout au long de l'histoire des villes, les quartiers des « pauvres » ont été, de façon presque continue, perçus, comme « hors la ville » tandis que leurs habitants étaient considérés comme « hors de la société ». Un discours récurrent les a désignés comme possible menace, qu'il s'agisse des vagabonds, des indigents, des ouvriers immigrés, des classes dangereuses [...] Ce procédé d'extériorisation symbolique des populations non conformes, « autres » (alien) nourrit une peur sociale suffisante pour alerter les instances politiques et administratives en charge de la paix civile et sociale »<sup>53</sup>

En effet, alors que l'apartheid désignait la personne de couleur comme danger potentiel, la ségrégation n'est certes plus aujourd'hui institutionnalisée mais perdure dans les esprits et c'est aujourd'hui l'étranger, le migrant qu'on regarde comme indésirable et menaçant. Se

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Body-Gendrot Sophie, « Les violences urbaines en France et aux Etats-Unis : tentatives de réponses », *Revue française d'administration publique*, juillet-sept. 1999, n° 91, Institut internation d'administration publique, Paris, p. 546.

voyant imposer un système normatif de référence, l'individu de couleur est encore considéré comme porteur des pathologies sociales, comme perturbateur du système organisateur, ce qui conduit, note Philippe Lévy, à la « perturbation de la capacité de la mise en place de l'Autre, qui ne trouvant aucun espace psychique où se loger, reste a-symbolisable et se trouve précipité dans des figures ou des actions dont l'incongruité n'a d'égale que la brutalité avec laquelle elle s'impose »<sup>54</sup>. A la brutalité autrefois légale et aujourd'hui symbolique, les populations marginalisées ont opposé une violence que l'on a qualifiée de légitime car « accoucheuse » de l'histoire. Cette violence apparaissait ainsi « comme une chose très belle et très héroïque [...] au service des intérêts primordiaux de la civilisation [...] elle peut sauver le monde de la barbarie »<sup>55</sup>. La représentation de la violence influe sur la violence elle-même. Selon Chris Wilken, l'officier de communication qui crée le lien entre la SAPS et les médias, « *Hilbrow is an easy way to stay »*<sup>56</sup>. C'est dans ce quartier que les immigrés (en grande partie illégaux) se retrouvent où les« *guns are like toys »*<sup>57</sup>.

D'ailleurs le découpage de la SAPS dans Johannesburg est instructif: on regroupe par exemple Hilbrow et Yeoville, deux des quartiers les plus dangereux, sous les ordres d'une même communauté de police tandis que d'autres groupes policiers doivent faire face à six ou sept quartiers. Cela joue aussi sur la perception du danger qu'on encourt car finalement si on est protégé à Hilbrow et Yeoville par un effectif de police plus important qu'ailleurs, on a *de facto* le sentiment que la criminalité y est plus grande. De même on entend très souvent parler de crimes dans le centre de Johannesburg alors que c'est sans doute le lieu où il y en a le moins depuis l'action de BAC et où il a diminué le plus rapidement, mais cet espace a longtemps été le symbole de l'oppression et il a du mal à se défaire de cette image.

Une prise de conscience s'impose et plutôt que de se contenter de rendre publiques les statistiques de la criminalité à Johannesburg (cf. annexe 6), les autorités publiques devraient informer davantage sur les mesures de réhabilitation du centre ville par exemple, et orienter davantage leurs actions vers la prévention. « Lorsque la communication devient publique et politique, il ne suffit pas d'avoir raison dans son coin ; encore faut-il être capable de présenter de manière efficace son interprétation dans les médias et la faire partager par une grande

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Lévy Philippe, « le banc du lieu », in : Rassial Jean-Jacques (Éd.), *Y-a-t-il une Psychopathologie des Banlieues*?, Ramonville Saint-Agne, Eris, 1998, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Sorel Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris, Slatkine, 1981, p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Chris Wilken, Media Liaison Officer, *Interview*, Octobre 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> *Ibid*.

partie du public. Il faut réussir à faire passer sa vérité pour la vérité du plus grand nombre. »<sup>58</sup>. Peut-être que de telles mesures contribueraient plus à la réduction de la criminalité que la simple stigmatisation d'un nombre important d'habitants de Johannesburg et qu'une répression aléatoire et parfois contestable.

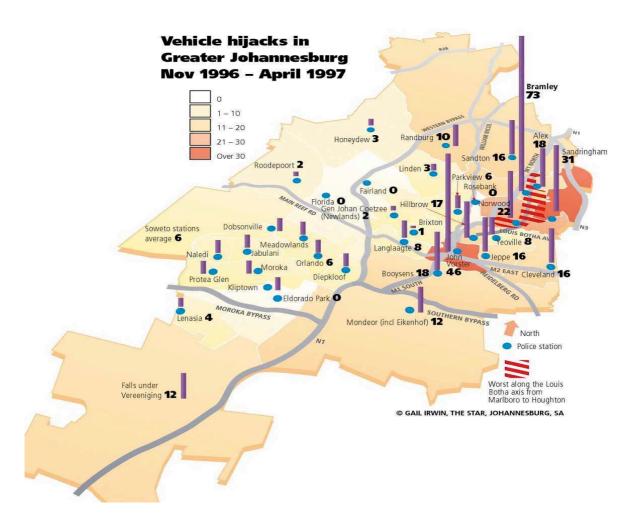
Par ailleurs, la représentation de la violence influence les comportements sociaux et spatiaux des habitants qui migrent en fonction de la réputation des quartiers. Johannesburg est devenue une ville où se multiplient les migrations. Aujourd'hui, chacun fuit la violence mais contribue ainsi à des transformations démographiques et sociales parfois lourdes de conséquences. Les capitaux, concentrés il y a quelques décennies encore dans le CBD, se sont eux aussi déplacés vers les quartiers nord et neufs de Johannesburg : « Fear and insecurity among South Africans can also lead to other economic consequences like the decay of CBD's and other crime hot spot areas, causing business to close down. This, in turn, has a negative impact on employment and results in over-investment in security measures » Pourtant la réappropriation du centre par les populations de couleur et les petits commerçants fait revivre le CBD ou plutôt le maintient en vie, ce qui est encouragé par les politiques de sécurité privées comme celle du BAC.

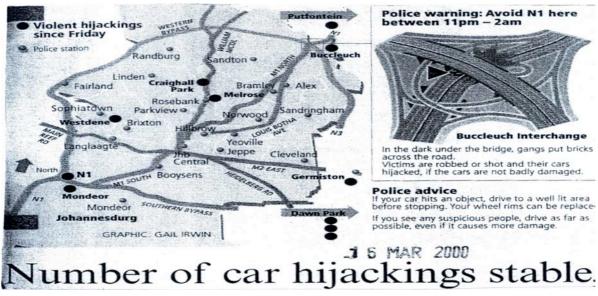
Les périodiques ont beaucoup contribué à la représentation que les habitants se font de la violence. Le périodique *The Star*, le plus vendu à Johannesburg, tient une rubrique quotidienne de décompte de la criminalité (cf. annexe 7). Dans cette rubrique, les faits sont toujours présentés de la même façon : le lieu de l'agression (ou du meurtre, du vol, du viol, du *hijack...*) est présenté en caractère gras, suivi d'une description sans pudeur ni délicatesse. Ce qui frappe généralement c'est la disproportion entre les « mobiles » et les conséquences. L'analyse toponymique de ces délits montre que la majorité d'entre eux se produit dans les *townships*, et dans une moindre mesure, dans les quartiers centraux et péricentraux de Johannesburg. Toutefois, aucun quartier n'est épargné. *The Star* a même déjà proposé des cartes mensuelles où étaient répertoriées les *hi-jacks* ou les attaques de banques, la précision allant jusqu'à évaluer le risque présenté par chaque institution<sup>60</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Windisch Uli, *Violences jeunes, médias et sciences sociales*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1999, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Crime Information Analysis Centre, *The Reported Serious Crime Situation in South Africa for the period January-September 2001*, Crime Intelligence, South African Police Service, Head Office, Pretoria, décembre 2001, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Guillaume, *op. cit.*, p. 487.





Dans un pays où l'espace a une dimension sociale et politique si importante, nul doute que ces cartes ont alimenté et développé de nouvelles géographies mentales, avec ce corollaire négatif que, contrairement au passé, Johannesburg ne peut plus offrir nulle part « d'espaces de

sécurité ». Alors, lorsque Gill Gifford, journaliste au Star nous annonce : « there is not a lot we can do with public perception » 61, elle convient pourtant que « at one stage The Star is carrying to much crime. People are getting depressed. We are partly responsible, but crime is everyday » 62. Il semble donc que cette prise de conscience soit relativement récente et les objectifs du Star changent aujourd'hui de cap : « we have the objective to restore confidence in the police » 63. Quoique les journaux ne mentionnent pas la couleur de peau des délinquants, ni leur nom, la peur de l'Autre touche particulièrement le Blanc de classe moyenne ou riche, confortablement installé dans un vie protégée depuis de longues années. Le crime concerne finalement les plus exposés aux malheurs habituels des sud-africains : « the person who's got the main risk is black and young » 64.

Au sein de l'équipe qui travaille sur la criminalité au *Star*, la majorité des employés ne reste pas plus d'un an car ils sont confrontés à trop de stress et de violences jusqu'à parfois suivre une psychanalyse : « *We've got to deal with paranoia and fear everyday »*.

Par ailleurs, pour « couvrir » la criminalité il n'y a pas besoin d'être journaliste de métier, le Star envoie des étudiants sur le terrain. En Afrique du Sud, la criminalité correspondrait donc à la rubrique « chiens écrasés » des journaux occidentaux.

Opinions of respondents on crime-related aspects

Variable	Specifications	Average
Feelings of safety walking	Very safe	9.4
alone in area after dark	Fairly safe	19.3
	Bit unsafe	17.8
	Very unsafe	52.9
	Don't know	0.6
Feelings of safety alone at	Very safe	21.6
home after dark	Fairly safe	24.3
	Bit unsafe	17.4
	Very unsafe	36.1
	Don't know	0.6

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Gill Gifford, journalist, *The Star*, Interview, septembre 2002.

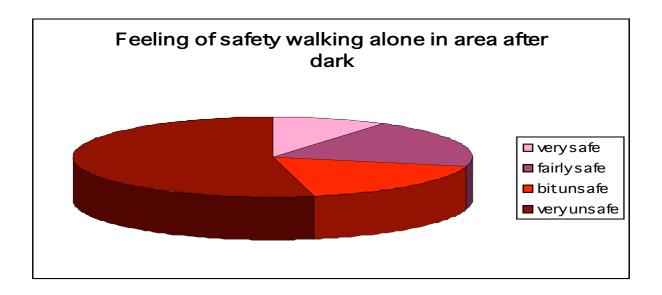
<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> *Ibid*.

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Ibid.

Views on becoming victims	Very likely	30.3
of burglary in the near	Likely	36.5
future	Not likely	25.1
	Don't know	8.2

A partir de Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, *The Third International Crime (victim) Survey in Johannesburg, South Africa, 2000*, The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI), Kampala, and The United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), Turin, avril 2001, p. 56.



La violence en Afrique du Sud, banalisée par les médias nourrit un réel sentiment insécuritaire et les politiques publiques semblent être les premières sur le banc des accusés : « It is obvious that fear of crime is increasing, which can probably be ascribed to less faith in the abilities of the police to control and reduce crime and the high media coverage accorded to crime in South Africa since the end of the liberation struggle » 65.

Selon Richard Phillips, directeur d'une firme industrielle de sécurité privée, les médias dans leur ensemble véhiculent des idées pouvant influencer tant les criminels dans leurs actes que les victimes dans leurs perceptions : « Toward the end of the year 2000, the film Speed was released in South Africa and shortly after this the first collision attack took place in the Limpopo province in the northern territory »<sup>66</sup>. Le débat est ouvert : les médias espèrent

<sup>65</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p.66.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Phillips Richard, « Cash security in a violent South Africa », Security Focus, 20(9), Septembre 2002, p. 12.

contribuer à la diminution de la violence alors qu'en la banalisant, ils provoquent un sentiment d'insécurité, c'est à dire une violence ressentie sinon objective.

#### 3. Insuffisances d'un système institutionnel et sentiment d'insécurité

L'opinion publique a peu évolué : on persiste à voir les institutions judiciaires comme des outils qui permettent de renforcer le rôle de la minorité blanche, au détriment de la protection de tous. L'appareil sécuritaire de l'État n'a pas les ressources et l'expérience suffisantes pour assurer les fonctions d'une sécurité normative pour tous. Alors, « The poor performance of the criminal justice system is not simply an issue of governance. In South Africa it risks affecting the stability of the state and the well being of the constitutional order »<sup>67</sup>.

Le développement et l'ancrage d'une nouvelle politique judiciaire en matière de criminalité rencontrent plusieurs problèmes :

- Les ressources : le budget est restreint du fait de tous les autres besoins socio-économiques que le pays doit satisfaire. Il semble impossible d'augmenter le budget sans amputer un autre secteur aussi légitime.
- La répression : Le système judiciaire criminel doit passer d'un système autoritaire à un autre système qui, tout en faisant respecter la loi soit plus ouvert aux besoins de tous les sudafricains. On cherche à protéger les droits fondamentaux des citoyens et à augmenter leur sentiment de sécurité. Mais le respect de la Constitution et la lenteur des procédures administratives sont une entrave à la punition immédiate des criminels. Le temps profite aux coupables.

Les citoyens qui attendent du système public qu'il les protège particulièrement en période de décroissance économique (ils ont alors moins de moyens pour adhérer aux politiques privées de sécurité) exigent des résultats rapides. Or la transformation demande du temps et des ressources. Pourtant des solutions existent. Selon Martin Schönteich, « However, boosting the capacity of the prosecution service is both affordable and manageable, and promises to make the greatest impact on the performance of the system as a whole »<sup>68</sup>.

Le système judiciaire sud-africain ne fonctionne donc pas de façon optimale. En 2000, 2,6 millions de crimes étaient dénombrés. 610.000 (24%) d'entre eux firent l'objet de poursuites

48

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Schönteich Martin, «Tough choices: Prioritising criminal justice policies», *Iss Paper56*, Institute for Security Studies, May 2002, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Schönteich Martin, « Tough choices : Prioritising criminal justice policies », *op. cit.*, p. 2.

judiciaires et seulement 271.000 (11%) aboutirent à un jugement. 8% des 2,6 millions de crimes se soldèrent par des condamnations. Pour certains crimes le nombre de condamnations proportionnel aux cas enregistrés est même plus bas : pour le hijacking de voitures 2,3%, pour les vols avec circonstances aggravantes 2,8%, pour la fraude 3,7% et pour le viol 7,6% sachant que les plaintes concernant les viols sont loin d'exprimer le nombre de viols réels.

Il est reconnu qu'un nombre restreint de criminels commettent la majeure partie des crimes. Si ces criminels sont sérieusement poursuivis et condamnés, le nombre de victimes diminuera. Un système judiciaire efficace décourage les criminels et encourage les victimes et les témoins à coopérer. La confiance envers les autorités publiques et le sentiment de sécurité s'en trouvent restaurés.

Le service des procédures doit faire preuve de plus d'efficacité s'il ne veut pas contribuer largement à la débilitation du système entier. Plus les procédures sont longues, plus les prisons sont surpeuplées. Le suivi et la réhabilitation des prisonniers deviennent difficiles et dès leur sortie ces derniers recommencent à vivre de la criminalité : « While the prisons are overcrowded, there is little the prison authorities can do about this. The department of correctional service has to accommodate all persons sent its way by courts –suspects who are denied bail and awaiting trial, and convicted offenders sentenced to a period of imprisonment » 69

Le traitement de la violence est une priorité nationale pour le gouvernement sud-africain. Une Stratégie Nationale de la Prévention du Crime (NCPS) a débuté en Mars 1995. Elle affectait initialement différents organes régulateurs : la sécurité, la justice, mais aussi d'autres départements susceptibles de contribuer à la baisse du taux de criminalité. « It was understood that the 4 lead Ministries involved in the management of communities and the minimisation of crime operate in a continuum. Police arrest suspects for crimes committed; courts of justice try cases and convict perpetrators; prisons incarcerate sentenced prisoners; social workers reintegrate convicts who have completed their sentences » 70.

Selon les documents officiels, la NCPS s'était fixée divers objectifs. En outre, l'autorité étatique souhaitait mettre en œuvre une politique concertée qui supposait la consultation de toutes les agences et sections gouvernementales ainsi que celles de la société civile (*Business Against Crime* étant un interlocuteur privilégié) au sujet de la violence environnementale. Les

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Schönteich Martin, « Tough choices: Prioritising criminal justice policies », *op. cit.*, p. 2.

initiatives devaient être uniformisées à l'échelle provinciale et locale, et les interventions devaient se répercuter sur les décisions prises par la NCPS au niveau national.

Mais, selon Mark Shaw, « la plus grande force de la NCPS est aussi sa plus grande faiblesse » <sup>71</sup>. La NCPS a pour mission la consolidation des départements gouvernementaux impliqués dans le contrôle et la prévention du crime, et la coordination de leurs activités. La complexité de cette stratégie limite l'action. Le travail même de restructuration du système de justice criminelle pour créer des programmes plus efficaces de prévention du crime, reste à faire, surtout dans le long terme.

En dehors du processus de justice criminelle, trois domaines essentiels d'intervention concernent la NCPS : l'environnement, l'éducation et le crime transnational. Des stratégies préventives spécifiques pour contrôler l'usage de la drogue, la prolifération des armes légères et le phénomène des gangs sont notamment absentes du programme bien que ces activités criminelles soient patentes.

« The NCPS was reviewed in 1999 with the following being declared priority crimes: crimes involving firearms, organised crime, corruption in the criminal justice system and interpersonal violence (domestic violence, rape, violence by and among young males » 72. Malgré une récente adaptation de la NCPS, il manque toujours aujourd'hui en Afrique du Sud un organe fort qui impose la loi, séparé des structures actuelles de police et d'intelligence. Par ailleurs, la NCPS n'insiste pas assez sur la prévention du crime au plan local alors que l'intérêt de cette stratégie de prévention est démontrée au plan international.

Aujourd'hui, en Afrique du Sud la couverture médiatique des activités criminelles met quotidiennement l'accent sur l'incapacité du gouvernement à enrayer la violence. Pour l'État l'activité criminelle relève de comportements déviants isolés. Mais comme l'affirme Mark Shaw, « si des agences gouvernementales d'application de la loi ne s'établissent pas ellesmêmes sur le terrain à court terme alors que les citoyens vivent continuellement l'expérience du crime, aucune stratégie formulée par Pretoria n'apportera la paix intérieure »<sup>73</sup>. Si les autorités gouvernementales ne s'occupent pas avec force et détermination du crime, la désillusion des citoyens s'amplifiera, encourageant des solutions spontanées de plus en plus violentes et illégales.

-

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Spindler Dave, *Business Against Crime*, propos recueillis le 20 février 2003.

<sup>71</sup> Shaw Mark, « Crime and Policing in South Africa », in : Rotberg, Mills (Éds.), op. cit., p. 35.

Selon le National Victims of Crime Survey de 1998, seulement 38% des victimes se disaient satisfaites de la prestation des services de police. Encore aujourd'hui certains membres de la police sont corrompus ou participent à des crimes comme les vols, la violence des taxis et le crime organisé en connivence avec les syndicats du crime. D'autres ont été inculpés dans des vols d'argent en transit. Un récent sondage effectué par l'Association Automobile (AA) a mis en évidence que 75% des officiers de police en charge de la circulation ont bénéficié de pots de vin. En 2000, des images montraient à la télévision des policiers utilisant des immigrés illégaux pour entraîner leurs chiens à l'attaque. La police n'a pas bonne réputation et suscite un sentiment de peur et de dégoût face à la déliquescence des services publics.

Oninions of respondents on crime-related aspects

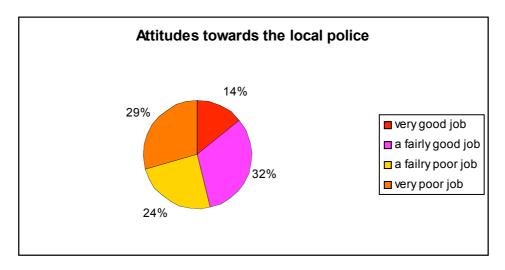
Variable	Specifications	Average
Attitudes towards the local	Very good job	14.1
police	A fairly good job	31.6
	A fairly poor job	24.2
	Very poor job	29.2
	Don't know	0.9
The police do everything	Fully agree	13.2
they can to help people and	Tend to agree	33.6
to be of service	Tend to disagree	27.7
	Fully disagree	24.6
	Don't know	0.9
Attitudes towards private	Very good job	34.7
security protection services	A fairly good job	37.9
	A fairly poor job	16.3
	Very poor job	9.6
	Don't know	1.5
<b>Expanded policing functions</b>	Good development	79.3
performed by private	<b>Bad development</b>	19.4
security	Don't know	1.3

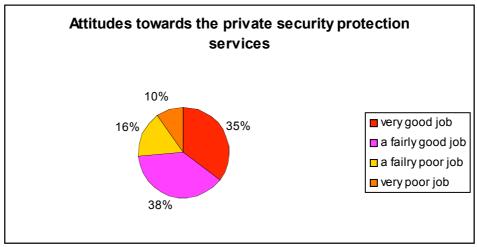
A partir de Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, The Third International Crime (victim) Survey in

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p.29.

<sup>73</sup> Shaw, « Crime and ... », in : Rotberg, Mills (Éds.), op. cit., p. 37.

*Johannesburg, South Africa, 2000*, The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI), Kampala, and The United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), Turin, avril 2001, p. 56.

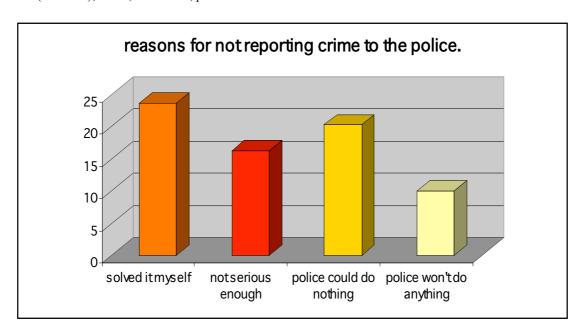




Reasons for not reporting crime to the police: representative percentage on total sample who offered reasons for not reporting crime to the police

Variable	Row %
N	802
Solved it myself	23.7
Police could do nothing	20.3
Not serious enough	16.3
Police won't do anything	10
Other	29.7

A partir de Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, *The Third International Crime (victim) Survey in Johannesburg, South Africa, 2000*, The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI), Kampala, and The United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), Turin, avril 2001, p. 117.



Les promesses d'une guerre concertée contre le crime excèdent les capacités gouvernementales. A mesure que les solutions se font attendre, les autorités démocratiques perdent leur crédibilité. La sécurité personnelle n'étant plus garantie, la « *self-policing* » et le recours à la sécurité privée deviennent des alternatives séduisantes. C'est par voie de conséquence la cohésion sociale qui ne peut être établie.

Un document de la SAPS confirme ce constat : « Il est de notoriété publique que les différentes classes socio-économiques de la population nationale ont des besoins sécuritaires différents. Il est aussi supposé que les mesures les plus sûres sont disponibles uniquement pour ceux qui peuvent se les offrir, parce qu'elles sont trop coûteuses. Cela peut mener à des politiques de sécurité publique spécialement conçues pour les plus pauvres, et à des politiques de sécurité privée conçues pour les plus riches. Si c'est vraiment le cas, quel est l'avenir des services de police nationaux ? »<sup>74</sup>.

D'après l'ICVS, les victimes rapportent de moins en moins les délits subis à la police et les raisons qu'ils invoquent révèlent assez bien le sentiment de méfiance partagé par la population sud-africaine.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> South African Police Service, *Report by Regional Commission « H2 »*, 1996, Witwatersrand, p. 18.

# III. Actions publiques et privées de sécurité

La police à l'époque de l'apartheid instituait, au moyen de la contrainte légale, des frontières sociales, économiques et politiques entre les communautés selon leur couleur de peau. L'histoire officielle de la police sud-africaine (SAP) révèle que pendant la politique d'apartheid, un membre des forces sur dix était chargé de détecter et de mener des investigations sur les crimes perpétrés. Combattre la criminalité apparaissait alors secondaire en comparaison de l'effort déployé pour maintenir la « légitimité » de la politique d'apartheid, avec, on le sait aujourd'hui, une violence incontestable.

La TRC (Commission Vérité et Réconciliation) qui accompagnait la transition démocratique révéla l'atrocité des crimes commis, notamment la vérité sur les personnes mortes mystérieusement alors qu'elles étaient détenues dans les locaux de la police d'apartheid. Steve Biko, ne se cogna pas la tête contre les murs contrairement aux « causes du décès » officiellement annoncées en septembre 1977, mais fut persécuté à mort dans les locaux de la police.

La récente transition démocratique supposait alors une modification radicale du rôle des forces de police qui devaient désormais, plutôt que réprimer systématiquement l'opposant, maintenir l'ordre. Cependant, contrairement aux forces nationales de défense sud-africaine, la SAPS (*South African Police Service*) ne pouvait pas être réformée de l'intérieur, puis retourner dans l'arène publique. La transition sous-entendait la transformation des forces de police publiques. Selon Erik Van Der Spuy, « la restructuration de la police devait être analysée comme autonome par rapport à la société dans laquelle elle était scellée » <sup>75</sup>.

Le sentiment d'insécurité et de déficience des politiques publiques en matière de prévention de la criminalité pousse les sud-africains, quand ils en ont les moyens financiers, vers l'industrie de la sécurité privée. En quoi consiste la sécurité privée, les politiques privées de sécurité, etc. ?

Les chercheurs qui travaillent sur la sécurité privée ont beaucoup de mal à la définir nettement. Les raisons de cette difficulté sont nombreuses et tiennent toutes à la nature diffuse de ce secteur « privé ». Pour distinguer ce qui est privé du public, il faut se référer à divers

54

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Van der Spuy Erik, « Transforming the Police, Policing the Transformation », *South African Sociological Review*, 6 (2), 1993, p. 68.

critères : l'emploi (institution privée ou autorité publique), l'espace dans lequel le personnel opère (propriété privée ou espace public), le type de services rendus. Mais malgré ces distinctions, la barrière entre privé et public n'est pas toujours très nette : "the result seems to be something in the nature of a public/private security continuum rather than two clear and distinct categories of 'private security' and 'public security'"<sup>76</sup>

Frédéric Ocqueteau propose une définition de ce secteur d'activité :

- « J'ai proposé une définition du champ d'activité de la sécurité, comme prestation marchande largement externalisée, en la faisant tenir dans trois propositions qui recouvrent à la fois une description empirique, une philosophie démarquée de celle des pouvoirs publics et un moteur explicatif.
- La sécurité est un secteur englobant l'industrie et le commerce de la fabrication, de la distribution et de l'installation d'équipements de protection ainsi que les prestations humaines s'y rapportant, au sein d'un système intégré dit de la « chaîne de sécurité ».
- La sécurité est un secteur de services guidé par une philosophie de la prévention des risques de pertes ou de dommages liés aux atteintes à l'intégrité physique, à la propriété matérielle et immatérielle. [...]
- La sécurité est un secteur de services mû par un fonctionnement semi-autonome. Principalement caractérisé par une orientation vers le profit, sauf si l'on se situe dans l'orbite de la « protection-maison », il est, de fait, largement externalisé, et obéit en conséquence aux mécanismes de l'offre et de la demande dans un rapport privatiste le liant surtout à un client organisé (une organisation collective, publique ou privée le plus souvent, un particulier le cas échéant). Dans la mesure où son champ d'action a une incidence sur la gestion de l'ordre dans la société en général, il a besoin, pour asseoir sa viabilité économique et sa légitimité, de l'aval des autorités publiques, en démontrant son efficacité à ses clients assurés et à l'Etat, luimême engagé dans une stratégie d'organisation du partenariat de toutes les forces et ressources de sécurité en présence. »<sup>77</sup>

<sup>77</sup> Ocqueteau Frédéric, « Le secteur de la sécuritée privée. Structuration économico-politique », *Revue française d'administration publique*, juillet-sept. 1999, n° 91, Institut internation d'administration publique, Paris, p. 414.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Shearing, C. & Stenning, P., "Modern Private Security: its Growth and Implication", Tornry, M. & Morris, N. (ed.), Crime and Justice - an Annual Review of Research, Vol. 3, Chicago University Press, Chicago, 1981, cité par, the Community Peace Foundation, *the private security industry in South Africa: social and economic trends*, Cape Town, papier non publié.

## 1. Pour une stratégie publique de lutte contre la criminalité

L'adaptation des forces de police au nouvel ordre étatique ne se fit pas sans heurts. Le conflit structurel, les révélations faites au sein de la TRC sur les brutalités pratiquées par le passé, la corruption florissante et le taux de suicide particulièrement élevé ne permirent pas l'établissement d'une loi efficace et le maintien de l'ordre. De plus, les effectifs de police furent inéquitablement distribués. Selon Mark Shaw, au lendemain des premières élections démocratiques, 80 % des effectifs se concentraient dans les banlieues et les centres-villes (zones blanches), tandis que 20 % se déployaient dans les zones à dominantes indienne et métis, et que 8 % seulement des effectifs travaillaient dans les *townships* noirs<sup>78</sup>. La SAPS avait le devoir de repenser sa distribution : elle devait mettre à disposition des *townships* un plus grand nombre d'agents publics alors que la sécurité des quartiers riches des banlieues devait être confiée aux agences de sécurité privée.

Le colonialisme comme le régime de l'apartheid exigeaient une police centralisée pour contrôler voire supprimer toute opposition. Le gouvernement post-apartheid, bien qu'il ait tenté de transformer les fonctions politiques de l'État, a maintenu cette centralisation. Deux conséquences ont pû être observées : d'abord la désagrégation sociale de nombreuses communautés donc le désordre, l'anomie et la délinquance ; puis une très faible participation à la démocratie, pourtant seule capable de mettre en place des polices locales qui répondent aux besoins des citoyens. Les contrôles centralisés à Pretoria soulignaient l'affaiblissement des liens entre les autorités locales et la police nationale, et renforçaient l'impression que la SAPS était éloignée des besoins réels des citoyens.

Aujourd'hui, les officiers de police sont au nombre de 20337 civils employés par la SAPS<sup>79</sup> qui dispose de 28000 véhicules. En 1999 l'Afrique du Sud avait un ratio civil-officier de 408/1, ce qui, comparé aux pays en développement, est acceptable. Le Brésil a un ratio de 329/1, la Namibie 492/1, le Swaziland 665/1, la Tanzanie 988/1. Mais ce ratio est faible comparé aux pays développés : l'Italie 102/1, le Portugal 225/1, l'Allemagne 315/1<sup>80</sup>. De

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Shaw Mark, « Crime, Political Transition and Changing Forms of Policing Control », *Monograph*, (3), avril 1996, p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Criminal Justice Monitor, 2001. Nedbank ISS Crime Index, 1. P. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Schönteich Martin, The Thin Blue Line: Police resources in the provinces. Nedbank ISS crime index, 2, 2000, p. 16.

plus, presque un quart des officiers de police est analphabète, selon le Commissariat national de Police, et 10.000 d'entre eux n'ont pas le permis de conduire.

Bien que la déclaration des Droits de l'Homme soit intégrée à la Constitution, les violations de cette déclaration sont trop nombreuses. En 1999, the *Independent Complaints Directorate* a enregistré 172 morts dans les locaux de la police et 315 morts survenues après une action policière.

Le taux de meurtres dont sont victimes les membres de la police est très élevé par rapport aux standards internationaux : 1325 officiers de police ont été tués entre janvier 1994 et juin 1999.

Le South African Police Service Amendment Act No 83 de 1998 permet à toute municipalité qui en manifeste le souhait d'avoir son propre service de police municipal. Les politiciens ont encouragé cette mesure, pensant que ces metro police permettraient de lutter plus efficacement contre la criminalité. Mais la plupart de ces metro police travaillent à réguler la circulation ou n'interviennent que dans quelques quartiers de la ville et ne contribuent donc pas à une baisse significative de la criminalité. Le terme de « police municipale » a une connotation négative pour la plupart des sud-africains puisqu'il désignait les policiers peu formés et souvent violents du temps de l'apartheid dans les années 1980. Ces derniers avaient une triste réputation de « high levels of excessive and inappropriate use of violence, often arising out of drunken behaviour, ill-discipline and personal vendettas » 81. A l'appellation de « police municipale », on a préféré celle de « metropolitan police ».

Les fonctions statutaires des MPS (*metropolitan police service*) concernent essentiellement la police routière, les arrêtés municipaux, et la prévention de la criminalité. Mais la *metro police* n'est pas en charge des investigations criminelles. Si une personne est arrêtée elle sera conduite à une station de police de la SAPS. La prévention de la criminalité peut se faire à trois niveaux<sup>82</sup>:

- Avec les criminels et les victimes potentiels
- Avec les criminels et les victimes reconnus
- Avec l'opinion publique

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Truth and Reconciliation, *Truth and Reconciliation Commission of South Africa Report*, Vol 2, Cape Town, October 1998, p. 184.

Rauch Janine, Shaw Mark, Louw Antoinette, « Municipal Policing in South Africa », Monograph, (67),

Aucun fonds n'est consenti par le gouvernement national pour aider les gouvernements locaux à établir les MPS. La loi stipule clairement : « all expenditure incurred by or in connection with the establishment, functioning and maintenance of a municipal police service shall be for the account of the municipality in question »<sup>83</sup>. On ne peut donc pas parler de délocalisation (encore moins de décentralisation) mais plutôt de mesures supplémentaires afin de mieux maîtriser l'espace urbain et de lutter contre la criminalité.

Le découpage géographique des zones contrôlées par la SAPS ou par les MPS est inadéquat. La coopération entre ces deux organes est difficile. En effet les juridictions des deux agences suivent des frontières différentes : tandis que les MPS opèrent dans une zone municipale définie par la législation du gouvernement local, les services de police nationaux opèrent dans des aires géographiques définies par la SAPS. Et aucune de ces deux juridictions ne correspond aux districts reconnus par le Département de la Justice et les tribunaux.

Le Johannesburg Metro Police Department (JMPD) fut lancé en mars 2001 : « The police service is now being boosted by metropolitan police officers in the major metropolitan areas and, on 30 March 2001, Johannesburg was the second city to deploy 1000 municipal officers to combat less serious crime » 84. Il comprend aujourd'hui environ 2500 employés (en uniforme et civils) venus pour la plupart des départements de sécurité routière et d'agences de renforcement des arrêtés municipaux de l'ancien Johannesburg Metropolitan Council, ses 4 conseils locaux et l'ancien Conseil Local du Midrand. En comparaison la SAPS gère 10000 employés dans l'aire métropolitaine étendue – Johannesburg + banlieues.

En 2001, Johannesburg avait un budget de R258 millions pour ses services de protections (JMPD et autres départements comme par exemple les services d'urgence). Le JMPD est la 5<sup>ème</sup> fonction la plus chère pour le gouvernement local en terme de frais opérés, mais une des fonctions les moins chères en terme de dépenses effectives, ce qui signifie que le budget du JMPD est dépensé davantage en salaires qu'en équipement.

Le problème majeur que rencontre la JMPD reste sa crédibilité. Il s'agit de se manifester le plus possible afin de rassurer les habitants qui demandent davantage de fonctionnaires de police sur le terrain pour les protéger mais il s'agit aussi de prouver sa légitimité dans l'action. Car les johannesbourgeois ont encore frais à l'esprit le règne des pots de vin et de la

novembre 2001, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> SAPS Amendment Act 83 of 1998, section 3 (6).

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p. 19.

corruption parmi les officiers qui faisait dire à un criminel : « Since when can a mere officer search me ? » paroles d'un criminel en fuite<sup>85</sup>.

Les objectifs de la JMPD sont pourtant clairs: « Zonal policing is the organisational orientation of command and control mechanisms and geo-strategic deployment of policing units along key communication networks during specific periods in order to achieve maximum visibility and ensure effective response against certain types crimes, violation of municipal and road-related laws » 86.

D'ailleurs les instructions communiquées lors des séminaires de formation des officiers de la police municipale sont sans ambiguïté :

« There must be nothing else about the JMPD except history of determination to out-smart and out-do crime and lawlessness. We must develop the JMPD as a stable nervous system informing the City's calm yet decisive decision-making that is neither based on panic nor excitement.

If and when instances of victory against lawlessness present themselves to us, it must not be because we have skins of steel, bones of copper and laser-guided eyes but because we are the JMPD.

It must be because we are loyal, patient, strong, consistent and filled with the determination to succeed. What we seek to build in the JMPD is a new partner in the fight against crime and lawlessness. An organisation that thinks and acts in a manner that not only discourages lawlessness but continually introduces an element of self-doubt to anyone who seeks to undermine the beautiful laws of this proud nation. »<sup>87</sup>

On constate l'importance de l'affectif dans les discours tenus aux officiers de la JMPD. Malgré une ambition affichée et louable, les résultats objectifs de la *metro police* ne sont pas toujours probants. En fait quasi aucune responsabilité n'est attribuée à la *metro police* en matière de criminalité si ce n'est pour ce qui concerne la criminalité routière. Et les moyens semblent très limités, particulièrement en équipements. A l'issue d'un entretien (septembre 2002), l'officier de la communication de la JMPD, Wane Minaar, dépourvu lui-même de matériel informatique, nous a remis un document dans lequel on pouvait constater que depuis

<sup>85</sup> Mngadi, « Stormy start for some metro police member », *The Star*, Johannesburg, 1<sup>er</sup> avril 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Management course for JMPD chief superintendents, 13 may 2002, unpublished paper.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> *Ibid*.

la mise en place de la JMPD en Mars 2001, les résultats obtenus par les officiers concernaient essentiellement la régulation de la circulation automobile : 10.915 arrestations pour non respect du code de la route, 388 arrestations pour conduite en état d'ivresse. Les immigrés illégaux faisaient aussi l'objet d'une relative attention des services de la JMPD : 535 arrestations effectuées. Par contre la grande criminalité restait le « parent pauvre » : 52 arrestations pour vols à main armée, 34 arrestations pour agressions, 3 arrestations pour tentatives de meurtre, et 3 arrestations de meurtriers, alors que la volonté affichée de la JMPD est de réduire dans les cinq premières années de sa mise en service, tous les types de criminalité de 40%. Alors, pour un meilleur rendement des activités de la metro police, il faudra répondre à plusieurs challenges soulignés par l'*Institute of Security Studies*<sup>88</sup> :

- Clarifier le rôle et le mandat des MPS particulièrement en matière de prévention de la criminalité et la coordination avec la SAPS
- Equilibrer l'application des lois avec les activités de prévention de la criminalité
- Déterminer le degré d'intervention d'un officier de MPS en tant que gardien de la paix et faire respecter les arrêtés municipaux et la loi
- Transformer la culture organisationnelle de spécialistes en matières d'application des lois (officier de la route par exemple) en une fonction qui soit une approche plus généraliste de la communauté.
- Financer les MPS
- Définir les conditions de service d'un officier de police métropolitaine
- Gérer la demande d'inclure les anciens combattants ou mercenaires
- Assurer une indépendance politique des services de police locaux
- Harmoniser et intégrer les arrêtés municipaux à la loi
- Rencontrer l'opinion publique et ses attentes

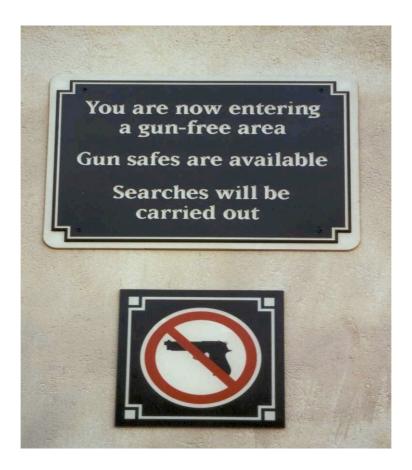
Certes il existe une volonté étatique de régler le problème de la criminalité mais l'inefficacité due au manque certain d'effectifs, de moyens et d'infrastructures contribue au sentiment

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Rauch Janine, Shaw Mark, Louw Antoinette, op. cit., p. 39-42.



#### 2. Stratégies privées de lutte contre la criminalité

Le commerce des armes se développe de manière anarchique. « Quelques facteurs -comme écrivait récemment Dominique David à propos des armes légères- peuvent expliquer l'accélération récente de leur diffusion, les livraisons massives des grandes puissances à leurs clients des années quatre-vingts, l'explosion du bloc de l'Est, le développement des conflits locaux et l'explosion de pouvoirs d'État laissant le champ libre à des petits groupes qui s'arment en s'achetant ces matériels grâce à leur trafic ou en les volant à des forces de sécurité impuissantes » 89.



Le gouvernement sud-africain se révèle incapable de contrôler les flux massifs d'armes légères -souvent des revolvers AK-47- et en 1996, 196.000 licences de port d'armes ont été accordées, et un nombre analogue d'armes à feu a été volé dans les armoires officielles de la police et de l'armée<sup>90</sup>. Le ministère de la sécurité admet, par ailleurs, qu'en 1997, environ

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> David Dominique, « Violence internationale : une scénographie nouvelle », *Ramses*, 2000, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Rotberg Robert I., préface, *War and Peace in Southern Africa, crime, drugs, armies, trade, Rotberg.*, Mills (Éds.), Brookings Institution Press, Washington D.C., 1998, p. 9.

20.000 criminels ont eu « par erreur » une licence de port d'armes, mais le ministère ne dit pas si ces individus se sont procurés leurs armes légalement ou illégalement<sup>91</sup>.

Utilisation d'armes à feu dans la violence criminelle en Afrique du Sud

ANNÉE	MEURTRES	TENTATIVES DE	VOLS A MAIN
		MEURTRES	ARMÉE
1991	3,803	-	17,871
1992	6,122	13,276	26,665
1993	7,764	16,023	33,198
1994	7,803	17,744	43,279
1995	7,169	-	45,216

Source: National Crime Investigation Service (NCIS), South African Police Services (SAPS), 1995.

18.7% des sud-africains possèdent une arme et 58.9% d'entre eux déclarent qu'il s'agit d'assurer leur propre protection : « it is evident that firearm owners seldom have to use their weapons to defend themselves or to prevent crime » 92.

Lorsqu'ils ne peuvent pas s'offrir les services industriels, les citoyens tentent eux-mêmes de faire régner l'ordre. Le *vigilantisme* empiète ainsi d'une part sur le rôle de la police – qui ne détient plus le « monopole de la violence légitime », puisque les *vigilante groups* considèrent leurs actions violentes légitimes - et d'autre part sur le rôle de la justice en employant des moyens violents pour provoquer des aveux et punir. Ces *vigilante groups* qui ne doivent rien au système judiciaire formel bafouent la règle de droit, fondement de toute démocratie : « *Without corporal punishment, our government will never stop crime in South Africa* » <sup>93</sup>

Le vigilantisme n'est pas un phénomène nouveau en Afrique du Sud : « According to Coleman, vigilante groups first made their appearance in South Africa around 1985 and have

.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Ibid.

<sup>92</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p.62.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Magolego Montle, president of Mapogo, ISS seminar, 8 juin 2001 cité par Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, *op. cit.* p. 17.

their origins in the support systems that were built up around the highly unpopular structures of homeland authorities and Black Local Authorities created under apartheid. During this period vigilante groups were, loosely explained, conservative groupings either formed by or supported by the state, to destroy resistance against apartheid »<sup>94</sup>. Mais au lendemain de l'apartheid le vigilantisme s'est développé parmi une population désillusionnée quant à la compétence des autorités publiques : « It is also likely that the euphoria shortly after 1994 also meant high expectations that the state would at last be in a position to protect all its citizens equally and deliver essential services. Two years after the elections however, disappointment with slow delivery,, rising crime levels and growing perceptions that the criminal justice system is ineffective and slow, no doubt led many people taking the law into their own hands [...] The claim is also made that the police and the courts have become less effective, more corrupt and unable to stop crime »<sup>95</sup>.

Non seulement les *vigilante groups* ne réduisent pas la criminalité mais encore ils contribuent à augmenter le travail de la police et des cours de justice et pire encore participent à débiliter l'instance étatique : « *Vigilantism not only leads to an increase in the overall level of crime, but also influences how government responds to crime generally and most importantly, undermines the rule of law »<sup>96</sup>. Ces vigilante groups se considèrent comme une justice populaire, qui souligne le malaise profond dans lequel la société sud-africaine s'enlise : « We are a desperate nation... Whenever you see people joining Mapogo (vigilante group basé dans la Northern Province), you must know that the climate is not right. Something is not right here »<sup>97</sup>. L'insuffisance des politiques publiques légitime l'action des vigilante groups qui contribuent à l'affaiblissement de l'Etat : « This lack of action against vigilante activity undermines public willingness to adhere to the rule of law and sends the message that taking the law into your own hands can be tolerated »<sup>98</sup>* 

Le problème est difficile à quantifier mais une enquête menée en 1999 dans la province de *l'Eastern Cape* a montré qu'une personne sur vingt admet avoir participé à des activités de

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Coleman M., Crime Against Humanity, Analysing the Repression of the Apartheid State, David Philip, Cape Town, 1998, p. 113 cité par Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, Violent Justice, Vigilantism and the State's Response, ISS Monograph Series Number 72, Pretoria, Avril 2002, p.8.

<sup>95</sup> Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, op. cit. p. 3.

Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, Violent Justice, Vigilantism and the State's Response, ISS Monograph Series Number 72, Pretoria, Avril 2002, p.1.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Magolego Montle, president of Mapogo, ISS seminar, 8 juin 2001 cité par Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, *op. cit.* p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, *op. cit.* p. 1.

vigilance et une personne sur cinq dit qu'elle l'envisage<sup>99</sup>. Le phénomène est en hausse depuis quelques années et révèle la perte de confiance des citoyens dans les autorités publiques : « Increasingly, communities are engaging in vigilante activity. This is largely a result of popular perceptions that the country's constitution and the criminal justice system are at best ineffectual when it comes to fight crime or, at worst, afford greater protection to criminals than law abiding citizens. »<sup>100</sup>.

Le *vigilantisme* peut être considéré comme une conséquence négative de l'inefficacité des pouvoirs publics. D'autres alternatives existent telles que ces nouveaux partenariats public-privé tentent de remédier au problème de la criminalité. Ainsi *Business Against Crime* (BAC) assiste les autorités publiques dans leur tâche et par son financement permet la réhabilitation de plusieurs quartiers, notamment dans le centre des villes. BAC a été créé en 1996 en réponse à la demande du Président Nelson Mandela de combattre la criminalité par une invitation à la participation du secteur privé. « *Business Against Crime was established to assist the police in the fight against crime by providing resources to under-resourced police stations and courts* »<sup>101</sup>. Travailler en relation avec les gouvernements provinciaux et les départements judiciaires, supposait que BAC s'implante au niveau provincial. Le Gauteng fut la deuxième province à mettre en place un tel partenariat. Les objectifs sont clairs :

« Together with government, and in partnership with citizens of our country, we aim to make South Africa a safer place to live, work and do business in.[...] We proudly reflect partnership between business and government, at all levels, that is regarded as one of the best practices of its find, internationally »  $^{102}$ .

Business Against Crime à Johannesburg a deux fonctions essentielles. Le premier mandat est celui qui participe à l'élaboration d'un nouveau système judiciaire qui soutiendrait la politique définie par la NCPS: la police, la justice, le système carcéral et les travailleurs sociaux doivent coordonner leurs activités afin de lutter ensemble contre la criminalité: « BAC's work focuses on different aspects of the justice administration' system, and through different projects, we are attempting to bring this efficiency about » 103. Le deuxième mandat imparti à BAC est celui de la surveillance technologique qui consiste à installer des vidéos-caméras afin

\_

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Schönteich Martin, *Justice Versus Retribution : Attitudes to punishment in the Eastern Cape*, ISS Monograph Series Number 45, Pretoria, février 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Schönteich Martin, « Tough choices: Prioritising criminal justice policies », op. cit., p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p.27.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Business Against Crime, *Annual Report 2001-2002*, Eastern Cape, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Spindler Dave, *Business Against Crime*, propos recueillis le 20 février 2003.

de mieux maîtriser l'espace public. Ainsi, dans les locaux de BAC de Johannesburg, 360 caméras surveillent en permanence le centre-ville et d'autres espaces stratégiques tels que les gares et les dépôts. Le personnel employé par BAC se relaie en permanence pour prévenir toute baisse d'attention. Il est secondé par du personnel de la JPMD et de la SAPS immédiatement opérationnel. Aujourd'hui les autorités publiques répondent aux appels de BAC en moins de 60 secondes, ce qui oblige les criminels à agir vite sous peine de se faire arrêter : « We have achieved our aim of responding to any incident in the inner City in under 60 seconds. But our first priority, of course, is to prevent incidents from occurring at all. Without sustained, around-the-clock, professionally-managed monitoring by highly trained operators, the system would be of limited value to law enforcement agencies » 104.

Les partenariats public / privé révèlent un aveu d'impuissance des autorités étatiques à contrôler seules l'espace public. Cependant, l'efficacité (à court terme) de ce type de partenariat n'est déjà plus à démontrer : « Since the introduction of the BACST (Business Against Crime Surveillance Technology) system, crime levels in the CBD have dramatically decreased by some 80 percent in areas covered by the network » <sup>105</sup>.

Le mouvement migratoire est engagé depuis une décennie déjà et on assiste à une véritable fuite des capitaux vers les quartiers nord et neufs de Johannesburg. Des *ghetted*—ou *gated-communities* se forment et abritent finalement la plaie « johannes-bourgeoise » : pour un nouvel Eldorado sécuritaire, on refuse la réalité sociale, et on s'enferme dans un espace de psychose où les risques ne sont pourtant pas nuls. Un cercle vicieux s'instaure : l'insécurité urbaine engendre des agences de sécurité qui elles-mêmes alimentent le sentiment d'insécurité.

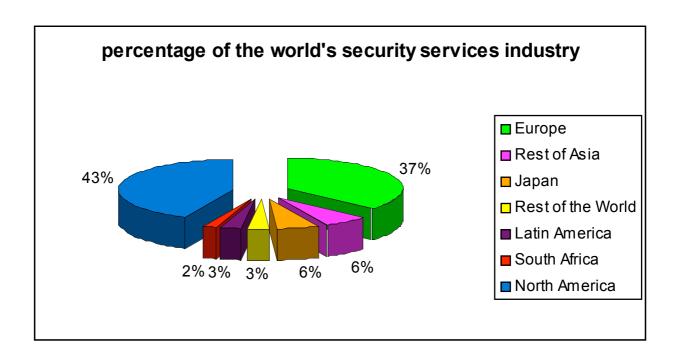
<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Penberthy John, BACT's managing director.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> Interview Neville Huxham, General Manager, Business Against Crime, septembre 2002.

# 3. L'industrie de la sécurité privée

Aujourd'hui le phénomène sécuritaire est prédominent dans le monde entier et il apparaît que la sécurité n'est plus le domaine réservé des autorités publiques comme la violence légitime n'est plus l'apanage de l'Etat. Au contraire, le besoin sécuritaire est tel qu'il ne peut être satisfait par les seules autorités publiques.

L'industrie de la sécurité privée est une ressource complémentaire acceptée et même voulue par la population : « It is evident that South Africans have more faith in the protection provided by private security organisations than in the police. Most respondents (79.3%) also felt it was a good development that security services expanded their policing functions » <sup>106</sup>.



D'après Phillips Richard, « Cash security in a violent South Africa », *Security Focus*, 20(9), Septembre 2002, p. 10.

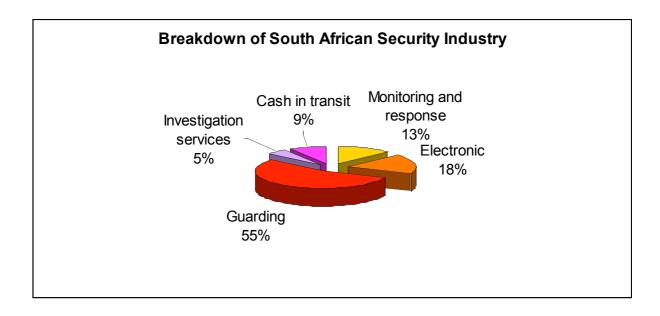
Contrairement à la SAPS, l'industrie de la sécurité privée a investi presque tous les pans de la vie des sud-africains, petit à petit, discrètement pourrait-on dire, sans que le débat soit mis sur la place publique. La provision d'une plus grande sécurité pour les citoyens et la perspective d'une économie par les autorités publiques quant aux dépenses affectées à la sécurité ont suffi

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, op. cit., p.61.

à faire de l'industrie de la sécurité privée le secteur le plus porteur de la réalité économique sud-africaine.

Les analyses concernant ce secteur économique sont rares et les données disponibles sont peu fiables. Cependant une coopération de différents secteurs (gouvernement, ministères, industries de la sécurité privée, assurances, etc.) pourrait aider à mieux comprendre la nouvelle réalité sud-africaine.

Le secteur de la sécurité privée comprend deux axes : la « *Contract Security* » qui regroupe des compagnies et des individus offrant des services de sécurité, des équipements à des clients spécifiques en location ou en vente ; la « *In-house services* » concerne des opérations de sécurité internes, regroupant de multiples compagnies qui emploient de nombreux employés dans des tâches de protection et de sécurité. Dans le secteur du « *Contract security* », il faut distinguer les ressources humaines des équipements. Les ressources humaines regroupent : les gardiens, les détectives, les guides, les unités de réaction et les unités assurant le transport de biens (*cash-in-transit*). Le secteur des équipements inclut la manufacture, la distribution, l'installation des divers produits, comme les verrous, les portails électriques, les alarmes électroniques, les boutons de panique, les détecteurs électroniques, etc. Cependant, une même compagnie peut vendre à la fois des systèmes d'alarmes et des services de réaction qui interviennent si ces alarmes se déclenchent.



D'après Phillips Richard, « Cash security in a violent South Africa », *Security Focus*, 20(9), Septembre 2002, p. 10.

L'industrie de la sécurité privée en Afrique du Sud compte 229.447 (42.085 dans la seule province du Gauteng) officiers de sécurité en service (« There are more than four private security guards for every uniformed member of the SAPS engaged in visible policing work » 107) et 4.545 compagnies enregistrées auprès du Private Security Industry Regulatory Authority 108 (5.343 entreprises de sécurité sont enregistrées en Mars 1999 auprès du Security Officers' Board).

En terme de ressources humaines, l'industrie de la sécurité privée a évolué au rythme de +12,5% par an ces cinq dernières années. Selon Godfrey King, l'éditeur du magazine Security Focus, un sondage réalisé en 1999 mettait en évidence que l'industrie de la sécurité privée générait des bénéfices de 12 billions de Rands (le budget annuel de la SAPS en 1999 était de 15.3 billions de rands) alors que dix ans plus tôt elle n'en générait qu'un milliard. Aujourd'hui ces bénéfices ont encore considérablement augmenté. L'investissement à l'étranger est estimé à plus de 3 billions de rands : « Private security companies are listed on the Johannesburg Stock Exchange (JSE). Ten years ago, traders on the JSE expressed little interest in private security companies. This has changed, however, as investors realise that the private security industry has become a growing and profitable sector of the economy. As a result, entrepreneurs are increasingly involved in the running of private security companies » <sup>109</sup>. Le nombre de compagnies crée la concurrence et l'émulation : « The Authority has noticed that there is a new phenomenon taking place and that is a tendency to consolidate the large private security businesses through mergers as well as through take-overs of the smaller security businesses. This tendency may lead to a few large businesses dominating and even monopolising the South African private security market »<sup>110</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Irish Jenny, *Policing for Profit : The future of South Africa's private security industry*, ISS Monograph Series Number 39, Pretoria, août 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> « The Private Security Industry Regulation Act 56 of 2001 and the regulations made in terms thereof came into effect on 14 February 2002, and *inter alia*, dissolved the Security Officers' Interim Board and established the Private Security Industry Regulatory Authority.

The Private Security Industry Regulatory Authority is an organ of State, fully funded by the private security industry and charged by Parliament with the regulation of the private security industry.

The new legislation creates a much more sophisticated regulatory framework, which increases both the scope and depth of regulation of the private security in South Africa. Through the exclusion of direct involvement of the security industry in the running of the affairs of the Authority, a conflict of interests is avoided. This brings South Africa in line with the international tendency to have a regulatory body that is independent of the security industry and will thus not be subject to undue influence from the security industry ». Cité par Ronel Verryne, *Issued by Private Security Industry Regulatory Authority*, papier non publié, 12 septembre 2002.

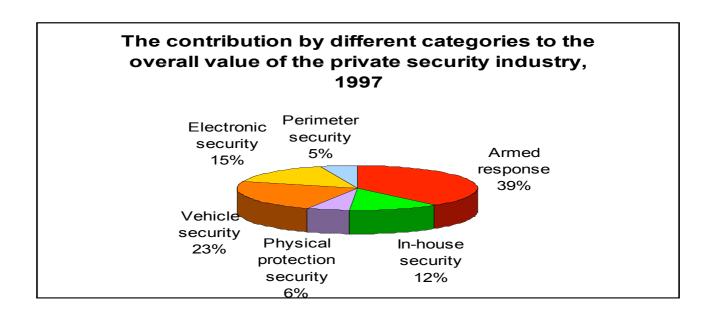
<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Irish Jenny, *Policing for Profit: The future of South Africa's private security industry*, ISS Monograph Series Number 39, Pretoria, août 1999, p. 20. <sup>110</sup> *Ibid*.

# Categories of private security services in Johannesburg registered with SIRA:

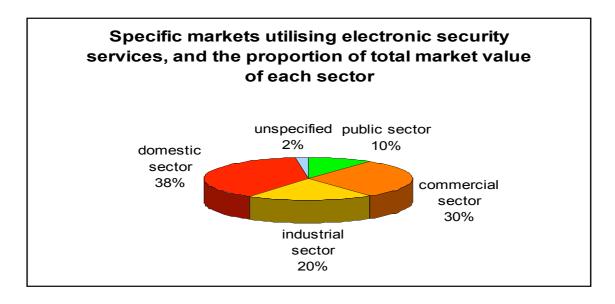
Security Services	Number of Security businesses	Total number of employees
Guarding and/or patrolling Commercial industrial or residential.	238	30004
Safeguarding assets in transit, providing secure transport.	27	4998
Providing close personal protection / body guarding.	98	11100
Providing advice on the protection of persons or property, any other security service or the use of security equipment.	12	162
Providing reaction or response services.	11	785
Ensuring safety and order on premises (sporting, recreational and entertainment)	93	10307
Manufacturing, importing, distributing, or advertising of monitoring devices.	5	108
Functioning as private investigators.	78	10693
Providing security training or instruction	79	5103
Installing, servicing or repairing security equipment	14	1935
Providing services of a Locksmith	15	1978
Monitoring signals from electronic security equipment, (Security control room).	90	9605
Making persons or their services available for rendering a security service.	63	5723
Providing security at special events	50	2081
Car watch or related activities	9	43

Please note that a security business may render all these security services or only one or two of these services.

D'après Ronel Verryne, Issued by Private Security Industry Regulatory Authority, papier non publié, 12 septembre 2002.



D'après Irish Jenny, *Policing for Profit : The future of South Africa's private security industry*, ISS Monograph Series Number 39, Pretoria, août 1999, p. 4.



D'après Irish Jenny, *Policing for Profit : The future of South Africa's private security industry*, ISS Monograph Series Number 39, Pretoria, août 1999, p. 15.

Il existe plus de 45 associations de sécurité en Afrique du Sud parmi lesquelles, certaines sont spécialisées comme la SABSEA (South African Black Security Employers Association), la SANSEA (South African National Security Employers' Association) qui s'occupent toutes deux plus spécifiquement des gardes, la SAIDSA (South African Intruder Detection Services Association) qui est spécialisée en matériel électronique de protection, la VESA (Vehicle

Security Association of South Africa) qui s'est spécialisée dans la protection des véhicules, etc.

Selon le magazine Security Focus (publié à 4000 exemplaires par mois 111), « it is common cause that the South African justice system is under-staffed, under-financed and over-stretched. Crime has escalated dramatically and robbery has become synonymous with excessive violence » 112. Ce type de discours contribue à alimenter la peur des citoyens, à créer un état de psychose général, à débiliter les autorités publiques, et à présenter les stratégies privées de sécurité comme seules alternatives. Ceux qui en ont les moyens y recourent malgré le prix en constante hausse des services dispensés: « For example, in some areas of Johannesburg, a household paid R200 per month for an armed response service a few years ago. The same household would now pay between R300 and R400 per month for the same service » 113. Or, les compagnies d'assurance sont de plus en plus exigeantes et contraignent leur client à une protection privée. Souvent même elles refusent d'assurer les domiciles s'ils ne sont pas équipés. L'espace se privatise de plus en plus au détriment de l'espace public déserté par ceux qui ont les moyens de se protéger et qui ne déambulent plus que dans de grands centres commerciaux, les shopping malls, policés par la sécurité privée alors que bien souvent ceux ci revendiquent ou utilisent l'allégorie de l'espace public italien.



<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Duncan Monica, *Security Focus*, propos recueillis le 17 février 2003.

Phillips Richard, op. cit., p. 11.

Les autorités publiques cèdent leur prérogative de protection des personnes et des biens à l'industrie privée qui gagne du terrain. La confiance des citoyens dans les institutions est ébranlée, l'Etat est fragilisé.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Irish Jenny, *op. cit.*, p. 21.

#### 4. Privatisation de l'espace et privatisation de la sécurité

En Afrique du Sud, la minorité blanche achète des armes et a recours à des professionnels de la sécurité : les sociétés de gardiennage.

La sécurité privée a clairement bénéficié de l'inadéquation des politiques de sécurité publique. Cette industrie s'est accrue très rapidement, initialement au rythme de 30 % de croissance par an, et actuellement le nombre d'agences de sécurité privée dépasse celui des polices publiques. Mais, le secteur ne paraît pas homogène, différentes sociétés fournissent différents services, et du fait de la compétition interne, il est difficile de réguler ce marché.

La répartition des politiques privées et publiques ne peut se résumer au repli de l'État de quelques aires géographiques autrement contrôlées. Le développement de la propriété privée est aussi un des facteurs de l'accroissement des sociétés privées de sécurité. Comme dans beaucoup de sociétés émergeantes d'un ordre autoritaire, cette industrie en Afrique du Sud a pu se doter d'un personnel qualifié, souvent des combattants démobilisés n'ayant guère d'autres compétences valables sur le marché du travail. Par ailleurs, le régime d'apartheid a largement favorisé le démarrage de ce secteur d'activité afin que les ressources étatiques puissent se concentrer sur les dissentiments politiques.

Le marché de la sécurité privée, déjà florissant au temps de l'Apartheid, est aujourd'hui en plein essor. Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, il représente plus d'un milliard et demi de rands et ses 300.000 agents dépassent les effectifs de la police nationale, dotée de 134.000 membres<sup>114</sup>. Par ailleurs, le marché de la sécurité privée s'étend à des domaines dont la police publique détenait autrefois le monopole. Dans beaucoup d'espaces, les « alarmes d'urgence » ne sont plus directement reliées à la police déjà surchargée d'appels, elles deviennent alors le domaine quasi-exclusif des unités privées de réaction. Le domaine d'application de ces entreprises n'est pas exclusivement réservé aux espaces riches de l'environnement urbain. D'anciens combattants de l'ANC ont établi des agences dans certains endroits des *townships* afin de protéger les véhicules de livraison de marchandises, et vendent aussi leurs services à certains quartiers de résidents.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Pérouse de Montclos, *op. cit.*, vol. 2, p. 311.

Cette industrie croissante représente cependant une menace pour la démocratie en Afrique du Sud. Ces entreprises, souvent constituées d'officiers, anciens membres de la SAP (South African Police) ou autres agences développées sous le régime d'apartheid, protègent leurs clients quelque soient les circonstances et malgré le coût potentiel en vies humaines de leurs actions. Les agences de sécurité privée accroissent donc le fossé entre la minorité (ceux qui ont les moyens de se protéger) et la majorité (ceux qui ne peuvent avoir recours qu'à la « self-policing »). La réaction des résidents des banlieues riches face à la menace du crime s'exprime dans la recherche de l'isolement physique de la pauvreté jugée comme source de l'insécurité. Comme le souligne Stephen Ellis, « les blancs considèrent souvent la criminalité violente comme une spécialité de leurs compatriotes noirs ; la « peur de la criminalité » illustre l'euphémisme par lequel les partis d'opposition et les journalistes blancs désignent aujourd'hui la vieille peur du « péril noir » (swart gevaar) »<sup>115</sup>.

La privatisation de la fonction sécuritaire va de pair avec une privatisation de l'espace, à plusieurs niveaux. Une nouvelle architecture des villes se développe en Afrique du Sud : les nouveaux complexes et bâtiments se construisent aujourd'hui sur un modèle de forteresse. Dans les banlieues, la probabilité que le blanc ait un style de vie confortable est aussi forte que la probabilité que le noir soit pauvre. La sécurité devient alors l'arme du riche contre le pauvre : la déségrégation ne serait donc qu'un leurre.



Face à la réalité et aux perceptions de la violence et de l'insécurité, les quartiers résidentiels des banlieues renforcent cette logique d'enfermement et de protection, qui rappelons-le, avait

\_

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Ellis Stephen, « Les nouvelles frontières du crime », in : Bayart Jean-François, Ellis Stephen, Hibou Béatrice, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Complexe, 1997, p. 78.

déjà présidé à leur conception. Les fonctionnalités urbaines apparaissent en voie de privatisation. On ne parle plus du *Group Areas Act*, mais cette logique en est-elle si éloignée ?

Pour la communauté blanche, le *Group Areas Act* agissait comme une barrière institutionnelle contre la violence. L'ouverture des espaces a donc entraîné un besoin supplémentaire de protection. Le paysage s'en trouve immanquablement affecté, et révèle une nouvelle « esthétique de la sécurité » <sup>116</sup>.

Un article du Courrier International d'avril 1999 souligne les stratégies d'isolement des quartiers blancs (généralement) pour assurer la protection de leurs résidents qui consistent à élever un haut mur renforcé par un grillage électrique, autour du quartier, à réduire à une seule les voies d'accès et à mettre en place une équipe de vigiles armés qui contrôlent les entrées et qui « doivent connaître de vue tous les habitants, savoir le nom des jardiniers et des domestiques et même le nom des chiens » 117.

Cette privatisation de l'espace pose de nombreux problèmes spatiaux et moraux, outre le fait qu'il demeure anticonstitutionnel d'interdire l'accès à une ville ou à un quartier. S'il semble actuellement régner un consensus désinvolte sur le sujet, le Conseil Métropolitain de Johannesburg pourrait un jour saisir les tribunaux. « L'architecture du bunker -rappelle Raymonde Séchet- ressemble fort à une inversion de l'enfermement d'autrefois : à défaut de pouvoir isoler les pauvres du reste de la ville, ce sont les riches qui se coupent d'eux » L'auto-exclusion ayant bâti ses fondations sur une logique d'évitement, la violence urbaine apparaît donc de nos jours comme l'un des plus puissants moteurs de la dynamique et de la diffusion de l'exclusion.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Caldeira Teresa, « Un nouveau modèle de ségrégation spatiale : les murs de São Paulo », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, UNESCO/érès, 147, Mars 1996, p. 75.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Article de Laurice Taitz, *The Sunday Time*, repris dans *Courrier International*, n° 439, 1-7 avril 1999, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> Séchet Raymonde, Espaces et pauvreté. La géographie interrogée, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 178.

#### **Conclusion**

Alors que la ville d'apartheid figurait avec un modèle singulier d'organisation de la société urbaine, c'est à dire d'exclusion de la majorité de la population sous prétexte de sa couleur de peau, la ville post-apartheid semble, elle, s'organiser autour de l'auto-exclusion. La ségrégation si elle n'est plus institutionnalisée, n'a pas pour autant disparue et s'effectue aujourd'hui davantage sur des critères de solvabilité des individus. La consécration d'un gouvernement d'unité nationale avec l'arrivée à la présidence de Nelson Mandela puis de Thabo Mbeki a permis une transition démocratique relativement pacifique, mais les nouveaux espoirs qu'elle a suscités n'ont pas pour autant été satisfaits. Les conditions socio-économiques de la majorité de la population ne se sont pas d'emblée améliorées et le clivage entre riches et pauvres ne cesse même de s'accentuer. Le paysage urbain n'est guère modifié. La ségrégation blancs / non-blancs a fait place à une ségrégation riches / pauvres, ces catégories recouvrant à peu près les mêmes populations : blancs riches / noirs pauvres. On pourrait dire que seule l'idéologie a changé.

Cependant, certains changements sont patents, notamment la réappropriation du CBD par la population de couleur qui, durant les années d'apartheid, ne pouvait y accéder qu'au moyen du système de *pass*, ce qui ne lui laissait pas le loisir d'y résider à sa guise. Par contre on peut parler d'une « déségrégation ratée » pour reprendre une expression de Philippe Guillaume, puisque le *greying* n'a pas survécu au renforcement de la démocratie et que le centre-ville est devenu un espace noir.

Les blancs, lorsqu'ils n'ont pas choisi l'émigration se sont installés à la manière étatsuniennes dans les périphéries urbaines, ce qui leur permet de garder une certaine homogénéité ethnique à laquelle ils sont habitués, leur confort aussi, mais surtout leur sécurité dans de véritables forteresses. L'esthétique de la ville s'en trouve considérablement modifiée puisque cette architecture du *bunker* est devenue partie intégrante du nouveau paysage urbain sudafricain. Néanmoins, ce phénomène n'est pas une spécificité de l'Afrique du Sud puisqu'on peut observer une évolution du même type aux Etats-Unis avec le succès des *gated communities* ou *private cities*. Dans le cas des Etats-Unis comme dans le cas sud-africain ce phénomène s'explique aisément : hausse de la ségrégation liée au développement de la xénophobie, dans un rapport de cause à effet indéniable sentiment d'insécurité et besoin de protection. Les intérêts économiques structurent alors le développement des manifestations sécuritaires. Cette nouvelle forme de ségrégation économique se mondialise et on l'observe dans nombre de pays du Nord comme du Sud, pas seulement en Afrique du Sud, mais aussi en Asie, dans les pays d'Amérique Latine, en Europe, etc. Les promoteurs immobiliers du monde entier encouragent avec succès ce nouveau mode d'habitat. En France, on peut citer l'exemple du Parc de Maisons-Laffitte<sup>119</sup> où : « Les habitants veulent vivre paisiblement, loin des tumultes du dehors »<sup>120</sup>. En effet, rares sont les délinquants se risquant dans une aventure coupable en ces lieux sur-protégés. « Ce qui comptent pour les bourgeois, c'est d'être entourés de gens qui leur ressemblent »<sup>121</sup>.

Le township, s'il apparaît au premier regard, égal à ce qu'il était les années d'apartheid, est pourtant lui aussi un espace altéré puisque les *squatter camps* se sont à la fois multipliés et agrandis afin de répondre à une immigration massive des pays limitrophes ou en proie à des situations de guerre civile. Une nouvelle ségrégation a pris place, là aussi puisque l'immigré est considéré par l'autochtone comme porteur de pathologies sociales et comme responsable du taux grandissant de chômage et de criminalité.

Finalement la *Rainbow Nation* n'est qu'un mythe, une création sud-africaine ayant pour ambition d'apaiser les mentalités profondément marquées par l'institutionnalisation d'une politique ségrégationniste pendant des décennies, du moins de 1948 à 1990. Il est difficile d'aborder un changement radical après tant d'années d'oppression populaire. On a souvent considéré la transition démocratique sud-africaine exemplaire puisque pacifique, mais le problème des violences urbaines qui n'a pas été résolu par l'abrogation de l'apartheid demeure un fléau qui menace la jeune démocratie.

L'Afrique du sud a encore *a long way to freedom* à parcourir et malgré la conquête de la liberté politique, il reste tant à faire pour que les droits fondamentaux de la personne, celui d'aller à sa guise, celui de manger à sa faim...soient assurés. Tant que les problèmes de pauvreté et d'inégalité ne seront pas résolus, il semble que la nouvelle Afrique du Sud démocratique ne sortira pas d'une violence à présent devenue endémique.

<sup>-</sup>

<sup>119 «</sup> Etablissement public administratif dont la gestion est placée sous la tutelle directe du préfet des Yvelines. L'ASP (Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte) remplie des missions administratives (la plus importante consiste à encaisser les cotisations payées par les 3000 propriétaires), d'entretien, et de surveillance du parc (surveillance générale, ainsi que celle du stationnement des véhicules, protection des espaces verts, etc.) », Belmessous Hacéne, « France : ségrégation haut de gamme », *Urbanisme*, 312, mai-juin 2000, p. 62.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Pinçon-Charlot Monique, *Grande Fortune*, Payot, 1998.

L'autorité gouvernementale, hier répressive et arbitraire se heurte aujourd'hui à la mémoire collective. Elle doit reconquérir son pouvoir, travailler à retisser les liens sociaux et à restaurer la confiance des citoyens pour élaborer une stratégie nationale efficace de prévention de la criminalité.

Des points d'appui s'offrent à la jeune démocratie sud-africaine dans sa lutte contre la criminalité : les partenariats public-privé. Mais les moyens sont pauvres et la communication entre les divers organes du pouvoir est insuffisante. Les *metropolitan polices* n'ont alors que peu de poids. Et, si les nouvelles technologies au service de la baisse de la criminalité, financées par *Business Against Crime* multiplient leur présence, elles ne font pour l'instant que déplacer la violence vers de nouveaux quartiers périphériques.

L'incapacité gouvernementale à contrôler l'intensification et la déterritorialisation de la violence criminelle conduit à la désillusion publique. Le système étatique n'est plus perçu par les individus comme le garant de la sécurité et du maintien de l'ordre. Les citoyens ne semblent plus disposés à attendre des bénéfices incertains -en matière de sécurité- de la transition démocratique et des changements opérés au sein des forces de police. Se manifeste alors le sentiment commun et légitime du recours nécessaire aux stratégies de protection personnelles et privées. Les citoyens prennent en charge eux-mêmes leur sécurité. Si la loi, de collective qu'elle est par essence devient individuelle, c'est la négation de l'ordre public, la « loi de la jungle ». « South Africa's high crime rate and inefficient criminal justice system cause many people to feel at best insecure, and at worst held to ransom by both criminals and the government. As a result, public confidence in the police and the courts has decreased in the last few years. Many people have turned to self-help safety measures or have sought assistance outside government for protection against crime. The most obvious example is the private security industry which continues to grow in South Africa. But for those who cannot afford to buy these services, vigilantism has become a viable option »<sup>122</sup>. Qu'il s'agisse de vigilantisme ou d'adhésion à un système privé de sécurité, l'auto-défense alimente encore l'exclusion, la violence symbolique qui contribue à la hausse de la criminalité.

Le cercle vicieux hause de la sécurité privée / hausse de l'exclusion, hausse de l'exclusion / hausse de la sécurité privée est dangereux, d'autant plus que, comme on l'a vu précédemment il ne concerne pas uniquement l'Afrique du Sud même s'il est particulièrement enraciné dans ce pays qui connaissait l'apartheid il y a quelques années encore. Cet échec devrait mettre en

alerte les pays du Nord comme du Sud sur l'extrême danger qui regarde la pérennité de l'Etat dépourvu de ses fonctions premières de maintien de l'ordre et de la sécurité aujourd'hui aux mains des entreprises privées. Cette course effrénée des compagnies de sécurité privées s'emparent aujourd'hui d'un marché multinational qui pourrait si on n'y prête pas attention, devenir transnational et échapper à tout contrôle des autorités gouvernementales.

En Afrique du Sud, le but lucratif des polices parallèles, des sociétés de surveillance et de gardiennage, qui les assigne au secteur privé contribue à alimenter les disparités socioéconomiques et, l'exclusion générée par la précarité se substitue à la discrimination en fonction de la couleur de la peau. L'État est concurrencé dans ses fonctions régaliennes de maintien de l'ordre public, et la jeune démocratie semble désormais menacée dans ses principes fondateurs de liberté et d'égalité. Si l'appareil d'Etat ne suffit plus à imposer une certaine régulation de la société, la société elle-même saura t-elle assurer le bon fonctionnement garant de sa survie ?

"To change the widespread culture of violence in South Africa will take time. Crucially, it cannot be done by the criminal justice system alone. Peoples' beliefs and values are at their most mouldable during their childhood and early adolescent years. [...] This place an onus on all law abiding South Africans to play their part in changing the destructive values and attitudes that have been internalised by a large portion of the population" 123.

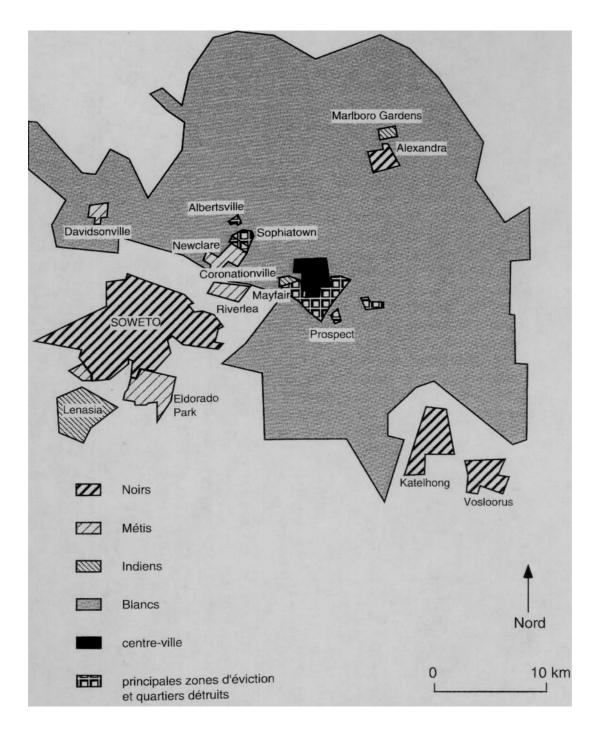
Sans doute faudra-t-il des générations pour que la paix ne soit plus un espoir mais une réalité au sein de la « Rainbow Nation ». Encore faut-il que les nouvelles générations aient un accès équitable à l'éducation dans son sens le plus rare et le plus noble qui favorise l'émergence des valeurs humanistes.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinete, op. cit., p. III.

<sup>123</sup> Schönteich Martin, « Tough choices: Prioritising criminal justice policies », op. cit., p. 13.

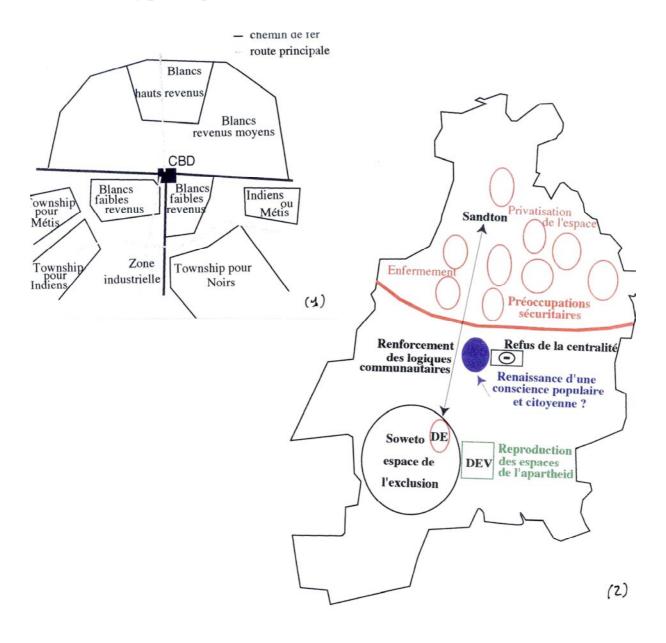
#### **Annexes**

Annexe 1 : Le Group Areas Act à Johannesburg et les quartiers détruits



D'après Philippe Gervais Lambony, L'Afrique du Sud et les Etats Voisins.

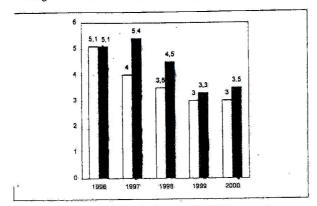
Annexe 2 : Modélisation : Johannesburg, ville de la ségrégation et Johannesburg post-Apartheid



Source : Guillaume Philippe, *Johannesburg géographies de l'exclusion*, 2000.

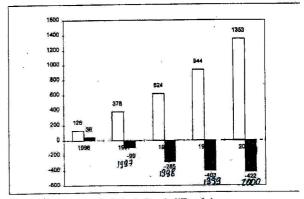
#### Annexe 3 : Les prévisions du GEAR et les réalisations

Rectangle blanc = prévision GEAR; Rectangle noir = réalisation, ou estimation pour 1999-2000)



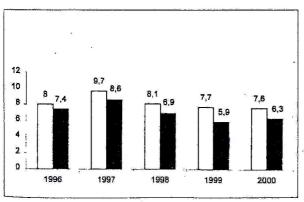
1-a Déficit budgétaire (% PIB)

Source : Department of Finance



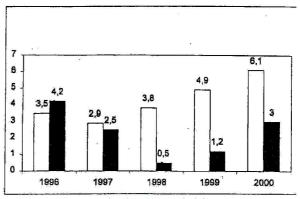
1-d Variation de l'Emploi (cumul / milliers)

Source : Statistics SA et prév. autey



1-b Inflation (moy, annuelle %)

Source: Investec



1-c Croissance du PIB (%)

Source: Invester

Annexe 4 : Les inégalités dans la province du Gauteng en 1996

Indicateurs socio-économiques	% de la population totale
Pauvres	17
Taux de chômage étendu	28
Population rurale	3
Poids/Population pays	18
Population vivant dans des shacks	1
Illétrés	10
Espérance de vie	66
Part des blancs	23

**Source : Statistics South Africa et DFID** 

#### Annexe 5:

Crime according to the financial years 1994/1995 to 2001/2002 for the category :

#### Murder

(The financial year is a twelve month period combining the months of April, May June, July, August, September, October, November and December of a given year with the months of January, February and March of the following year.)

	*		Cases repo	orted to the	SAPS			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Apr 2000 to Mar 2001	Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	4 600	4 495	4 437	3 938	3 905	3 740	3 471	3 553
Free State	1 286	1 394	1 336	1 229	1 172	1 047	945	926
Gauteng	5 852	5 838	5 628	5 824	5 881	5 045	4 967	4 779
KwaZulu-Natal	7 686	7 611	6 434	6 211	6 513	6 041	5 5 1 5	5 371
Llmpop <b>o</b>	1 023	937	935	973	954	817	803	847
Mpumalanga	999	1 187	1 399	1 218	1 156	1 069	973	
North West	1 216	1 463	1 568	1 320	1 413	1 124	1 077	1 108
Northern Cape	571	696	591	547	602	511	485	451
Western Cape	2 732	3 256	3 142	3 226	3 531	3 210	3 522	
RSA	25 965	26 877	25 470	24 486	25 127	22 604	21 758	21 405

		Rat	io per 100	000 of the	population			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000		Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	76.3	73.1	70.8	61.6	59.9	56.2	50.7	50.7
Free State	51,1	54.3	51.0	46.0	43.0	38.6	33.9	
Gauteng	83.6	81.7	77.0	78.0	77.1	64.6	63.1	59.6
KwaZulu-Natal	95.8	92.9	76.9	72.7	74.6	67.7	61.4	
Limpopo	22.1	19.7	19.1	19.3	18.4	15.3		
Mpumalanga	37.8	43.8	50.3	42.7	39.5	35.6	32.0	
North West	38.1	44.8	47.0	38.7	40.6	31.6		
Northern Cape	70.2	84.4	70.6	64.4	69.9	58.4		
Western Cape	72.0	84.3	79.8	80.4	86.4	77.0		
RSA	67.2	68.1	63.1	59.4	59.6	<u> </u>	49.8	

			% Diffre	ence in cas	ses	, <u>-                                   </u>		
Province	1994 to 1995 / 1995 to 1996	1995 to 1996 / 1996 to 1997	1996 to 1997 / 1997 to 1998	1997 to 1998 / 1998 to 1999	1998 to 1999 / 1999 to 2000	1999 to 2000 / 2000 to 2001	2000 to 2001 / 2001 to 2002	1994 to 1995 / 2001 to 2002
Eastern Cape	-2.3%	-1.3%	-11.2%	-0.8%	-4.2%	-7.2%	2.4%	-22.8%
Free State	8.4%	-4.2%	-8.0%	-4.6%	-10.7%	-9.7%	-2.0%	
Gauteng	-0.2%	-3.6%	3.5%	1.0%	-14.2%	-1.5%		
KwaZulu-Natal	-1.0%	-15.5%	-3.5%	4.9%	-7.2%	-8.7%	-2.6%	
Limpopo	-8.4%	-0.2%	4.1%	-2.0%			5.5%	
Mpumalanga	18.8%	17.9%	-12.9%	-5.1%	-7.5%	-9.0%	-5.1%	
North West	20.3%	7.2%	-15.8%	7.0%	-20.5%	-4.2%	2.9%	
Northern Cape	21.9%	-15.1%	-7.4%	10.1%	-15.1%	-5.1%	-7.0%	
Western Cape	19.2%	-3.5%	2.7%	9.5%	-9.1%	9.7%	1	
RSA	3.5%	-5.2%	-3.9%	2.6%	-10.0%	-3.7%		-17.6%

## Crime according to the financial years 1994/1995 to 2001/2002 for the category :

Attempted murder

(The financial year is a twelve month period combining the months of April, May June, July, August, September, October, November and December of a given year with the months of January, February and March of the following year.)

			Cases repo	orted to the	SAPS			
Province	Apr 1994 to Mar 1998	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Apr 2000 to Mar 2001	Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	2 009	2 658	3 458	3 465	3 683	3 398	3 147	3 832
Free State	1 020	1 115	1 251	1 210	1 292	1 165	972	1 482
Gauteng	7 745	6 994	7 207	7 102	7 331	6 916	7 225	7 463
KwaZulu-Natal	8 249	7 761	7 347	6 891	7 615	7 462	7 087	7 203
Limpopo	2 228	1 552	1 858	1 649	1 514	1 441	1 602	1 685
Mpumalanga	1 317	1 578	1 877	1 655	1 713	1 734	1 672	1 624
North West	1 274	1 727	1 890	1 915	1 985	1 940	1 950	2 376
Northern Cape	286	402	419	408	488	450	360	
Western Cape	2 678	3 089	3 269	3 850	3 924	3 673	4 113	<u> </u>
RSA	26 806	26 876	28 576	28 145	29 545	28 179	28 128	31 293

		Rat	io per 100 (	000 of the	population			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	<b>Apr 199</b> 5 to Mar <b>1996</b>	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Apr 2000 to Mar 2001	Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	33.3	43.2	55.2	54.2	56.5	51.0	46.0	54.7
Free State	40.5	43.4	47.8	45.3	47.4	42.9	34.8	52.3
Gauteng	110.7	97.8	98.7	95.1	96.1	88.6	91.8	
KwaZulu-Natal	102.8	94.7	87.8	80.6	87.3	83.6	78.9	
Limpopo	48.2	32.7	38.0	32.8	29.2	27.0	29.0	
Mpumalanga	49.8	58.2	67.5	58.0	58.6	57.7	55.0	
North West	39.9	52.9	56.7	56.2	57.0	54.5	54.7	65.5
Northern Cape	35.2	48.7	50.1	48.1	56.7	51.4	41.2	187.0
Western Cape	70.6	80.0	83.0	96.0	96.0	88.1	98.1	93.5
RSA	69.4	68.1	70.8	68.3	70.1	65.5	64.4	70.2

			% Diffre	ence in cas	ses			
Province	1994 to 1995 / 1995 to 1996	1995 to 1996 / 1996 to 1997	1996 to 1997 / 1997 to 1998	1997 to 1998 / 1998 to 1999	1998 to 1999 / 1999 to 2000	1999 to 2000 / 2000 to 2001	2000 to 2001 / 2001 to 2002	1994 to 1995 / 2001 to 2002
Eastern Cape	32.3%	30.1%	0.2%	6.3%	-7.7%	-7.4%	21.8%	
Free State	9.3%	12.2%	-3.3%	6.8%	-9.8%	-16.6%	52.5%	
Gauteng	-9.7%	3.0%	-1.5%	3.2%	-5.7%	4.5%		
KwaZulu-Natal	-5.9%	-5.3%	-6.2%	10.5%	-2.0%			
Limpo <b>po</b>	-30.3%	19.7%	-11.2%	-8.2%				
Mpumalanga	19.8%	18.9%	-11.8%	3.5%				
North West	35.6%	9.4%	1.3%	3.7%				
Northern Cape	40.6%	4.2%	-2.6%				358.1%	476. <b>6</b> %
Western Cape	15.3%	5.8%	17.8%					
RSA	0.3%	6.3%				7-1-0		16.7%

### Crime according to the financial years 1994/1995 to 2001/2002 for the category :

Culpable homicide

(The financial year is a twelve month period combining the months of April, May June, July, August, September, October, November and December of a given year with the months of January, February and March of the following year.)

			Cases repo	orted to the	SAPS			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	<b>Apr</b> 1996 to Mar 1997		Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000		Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	1 449	1 550	1 578	1 574	1 440	1 276	1 099	1 109
Free State	927	1 057	1 026	894	937	827	765	
Gauteng	2 739	3 088	2 979	3 112	2 966	2 550	2 267	2 463
KwaZutu-Natal	2 620	2 739	2 643	2 637	2 619	2 496	2 214	
Limpopo	918	939	945	930	921	797	853	
Mpumalanga	1 087	1 242	1 260	1 178	1 149	1 088	945	
North West	1 083	1 406	1 319	1 263	1 106	925	841	904
Northern Cape	277	304	324	304	313	288	266	
Western Cape	1 460	1 560	1 605	1 600	1 553	1 459		
RSA	12 560	13 885	13 679	13 492	13 004	11 706		

		Rat	io per 100	000 of the	population			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Apr 2000 to Mar 2001	Apr 2001 to Mar 2002
Eastern Cape	24.0	25.2	25.2	24.6	22.1	19.2	16.1	15.8
Free State	36.8	41.2	39.2	33.5	34.4	30.5		
Gauteng	39.2	43.2	40.8	41.7	38.9	32.7	28.8	
KwaZulu-Natal	32.6	33.4	31.6	30.9	30.0			
Limpopo	19.9	19.8	19.3	18.5	17.8			
Mpumalanga	41.1	45.8	45.3	41.3	39.3			33.3
North West	33.9	43.1	39.6	37.1	31.8			
Northern Cape	34.1	36.8	38.7	35.8	36.4	32.9		28.7
Western Cape	38.5	40.4	40.8					30.3
RSA	32.5	35.2	33.9	32.7	30.9	27.2	24.3	24.6

		% Diffre	ence in cas	ses			
1994 to 1995 / 1995 to 1996	1995 to 1996 / 1996 to 1997	1996 to 1997 / 1997 to 1998	1997 to 1998 / 1998 to 1999	1998 to 1999 / 1999 to 2000	1999 to 2000 / 2000 to 2001	2000 to 2001 / 2001 to 2002	1994 to 1995 / 2001 to 2002
7.0%	1.8%	-0.3%	-8.5%	-11.4%			
14.0%	-2.9%	-12.9%	4.8%				
12.7%	-3.5%	4.5%	-4.7%	-14.0%	<del></del>		
4.5%	<b>-3</b> .5%	-0.2%	-0.7%			7.0.0	
2.3%	0.6%	-1.6%	-1.0%				
14.3%	1.4%	-6.5%					
29.8%	-6.2%	-4.2%					
9.7%	6.6%	-6.2%	3.0%	~			
6.8%	2.9%						
10.5%							
	7.0% 14.0% 12.7% 4.5% 2.3% 14.3% 29.8% 9.7% 6.8%	7.0% 1.8% 14.0% -2.9% 12.7% -3.5% 4.5% -3.5% 2.3% 0.6% 14.3% 1.4% 29.8% -6.2% 9.7% 6.6% 6.8% 2.9%	1994 to 1995 / 1995 to 1996 / 1995 to 1996 / 1997 to 1998  7.0%	1994 to 1995   1995 to 1996   1997 to 1998   1998 to 1999     1998 to 1999   1998 to 1999     1998 to 1999     1998 to 1999     1998 to 1999     14.0%   -2.9%   -12.9%   4.8%     12.7%   -3.5%   4.5%   -4.7%     4.5%   -3.5%   -0.2%   -0.7%     2.3%   0.6%   -1.6%   -1.0%     14.3%   1.4%   -6.5%   -2.5%     29.8%   -6.2%   -4.2%   -12.4%     9.7%   6.6%   -6.2%   3.0%   6.8%   2.9%   -0.3%   -2.9%	1995 to 1996   1995 to 1997   1997 to 1998   1998 to 1999   1999 to 2000	1994 to 1995   1995 to 1996   1996 to 1997   1997 to 1998   1998 to 1999   1999 to 2000   2000 to 2001	1994 to 1995 / 1996 to 1997   1996 to 1997 / 1997 to 1998   1999 to 1999   1999 to 2000 / 2000 to 2001 / 2001 to 2002     7.0%   1.8%   -0.3%   -8.5%   -11.4%   -13.9%   0.9%     14.0%   -2.9%   -12.9%   4.8%   -11.7%   -7.5%   0.5%     12.7%   -3.5%   4.5%   -4.7%   -14.0%   -11.1%   8.6%     4.5%   -3.5%   -0.2%   -0.7%   -4.7%   -11.3%   1.0%     2.3%   0.6%   -1.6%   -1.0%   -13.5%   7.0%   3.8%     14.3%   1.4%   -6.5%   -2.5%   -5.3%   -13.1%   9.7%     29.8%   -6.2%   -4.2%   -12.4%   -16.4%   -9.1%   7.5%     9.7%   6.6%   -6.2%   3.0%   -8.0%   -7.6%   -4.9%     6.8%   2.9%   -0.3%   -2.9%   -6.1%   -5.1%   -7.0%

#### Crime according to the financial years 1994/1995 to 2001/2002 for the category :

Rape

(The financial year is a twelve month period combining the months of April, May June, July, August, September, October, November and December of a given year with the months of January, February and March of the following year.)

			Cases repo	orted to the	SAPS			
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Арт 2 <b>000 to M</b> ar 2001	<b>Apr 200</b> 1 to Mar 2002
EASTERN CAPE	5 700	6 265	6 699	7 224	6 407	7 098	6 854	6 759
FREE STATE	3 707	3 944	3 856	3 835	3 472	3 582	3 541	3 839
GAUTENG	11 660	12 442	12 883	12 732	11 784	12 425	12 336	12 576
KWAZULU-NATAL	7 308	8 372	8 926	8 579	8 618	9 365	9 196	9 339
LIMPOPO	2 764	3 171	3 398	3 674	3 856	3 965	4 361	4 795
MPUMALANGA	2 577	2 990	3 301	3 069	3 147	3 329	3 556	3 687
NORTH WEST	3 973	4 710	4 576	4 734	4 518	4 672	4 716	5 046
NORTHERN CAPE	1 384	1 654	1 473	1 482	1 494	1 489	1 526	1 460
WESTERN CAPE	5 678	6 265	6 323	6 630	6 383	6 966	6 786	6 785
RSA	44 751	49 813	51 435	51 959	49 679	52 891	52 872	54 286

		Rati	io per 100 (	000 of the	population			**
Province	Apr 1994 to Mar 1995	Apr 1995 to Mar 1996	Apr 1996 to Mar 1997	Apr 1997 to Mar 1998	Apr 1998 to Mar 1999	Apr 1999 to Mar 2000	Apr 2000 to Mar 2001	Apr 2001 to Mar 2002
EASTERN CAPE	94.6	101.9	106.9	113.0	98.3	106.6	100.1	96.5
FREE STATE	147.2	153.6	147.2	143,5	127.4	131.9	126.9	135.4
GAUTENG	166.7	174.1	176.4	170.6	154.5	159.2	156.7	156.8
KWAZULU-NATAL	91.1	102.2	106.7	100.4	98.8	104.9	102.3	
LIMPOPO	59.8	66.7	69.5	73.0	74.5	74.3	79.1	84.4
MPU <b>M</b> ALANGA	97.4	110.2	118.7	107.6	107.6	110.9	116.9	118.5
NORTH WEST	124.4	144.3	137.2	138.9	129.8	131.2	132.2	139.2
NORTHERN CAPE	170.2	200.5	176.0	174.6	173.5	170.2	174.8	165.6
WESTERN CAPE	149.7	162.2	160.6	165.3	156.2	167.0	161.9	159.4
RSA	115.8	126.2	127.5	126.0	117.9	122.8	121,0	121.8

% Diffrence in cases								
Provin <b>ce</b>	1994 to 1995 / 1995 to 1996	1995 to 1996 / 1996 to 1997	1996 to 1997 / 1997 to 1998	1997 to 1998 / 1998 to 1999	1998 to 1999 / 1999 to 2000	1999 to 2000 / 2000 to 2001	2000 to 2001 / 2001 to 2002	1994 to 1995 / 2001 to 2002
EASTERN CAPE	9.9%	6.9%	7.8%	-11.3%	10.8%	-3.4%	-1.4%	18.6%
FREE STATE	6.4%	-2.2%	-0.5%	-9.5%	3.2%	-1.1%	8.4%	
GAUTENG	6.7%	3.5%	-1.2%	-7.4%	5.4%	-0.7%	1.9%	7.9%
KWAZULU-NATAL	14.6%	6.6%	-3.9%	0.5%	8.7%	-1.8%	1.6%	
LIMPOPO	14.7%	7.2%	8.1%	5.0%	2.8%	10.0%	10.0%	
MPUMALANGA	16.0%	10.4%	-7.0%	2.5%	5.8%	6.8%	1	
NORTH WEST	18.6%	-2.8%	3.5%	-4.6%	3.4%	0.9%	7.0%	L
NORTHERN CAPE	19.5%	-10.9%	0.6%	0.8%	-0.3%	2.5%	-4.3%	
WESTERN CAPE	10.3%	0.9%	4.9%	-3.7%	9.1%	-2.6%	-0.0%	
RSA	11.3%	3.3%	1.0%	-4.4%	6.5%	-0.0%	2.7%	

# Uproar greets crime statistics

Government report on extent of criminal activity does not reflect reality on the ground, political parties argue

BY BUHLE KHUMALO, LOUIS OELOFSE AND SAPA

he police are happy with South

he police are happy with South Africa's crime statistics, but opposition parties say the long-awaited figures mask the extent of the country's crime problem.

The figures show a drop or stabilisation in violent-crime categories, including murder, attempted murder, robbery with aggravating circumstances, rape and serious assault. Commercial crime and druggleated crimes also reflect the trend.

ous assault. Commercial crime and drug-related crimes also reflect the trend. Writing in the SAPS's 2001/02 annual report, National Police Commissioner Jackie Selebi says the police service is "on track, and there is much to be proud of". The SAPS report shows that, between April 1 2000 and September 30 2001, at least

17 of the 20 prioritised crime trends had stabilised, Selebi says.

But, despite this, there were still 542 673 incidents of rape between 2001 and 2002 – that is 149 rapes every day or six every hour. And Ellis Park could be nearly filled with And Ellis Park could be nearly filled with
the corpses of the past two years' murder
victims – 59 people are murdered on average a day Assault with intention to do
serious bodily harm happens every two
minutes and 835 residential housebreakings occur every day.

Opposition parties have queried the
figures' accuracy and accused the ANC of

Opposition parties have queried the figures' accuracy and accused the ANC of being "soft on criminals".

Democratic Alliance spokesperson Martin Slabbert said: "When Jackie Selebi says we are turning the tide against crime, I fear it means that high tide is coming in again."

Calling the statistics unreliable, the DA called on the Secretariat on Safety and Security to "commission a victims of crime.

Security to "commission a victims-of-crime survey to enable us to compare the reported rate of crime with the truth out there

The deputy president of the Pan Africanist Congress, Dr Motsoko Pheko, said the report did not seem to reflect the reality on the ground, considering the rate of murder in this country and the recent attacks on farmers.

"More drastic steps have to be taken to solve the problem, if not to eradicate crime altogether. People are also abusing their

#### W Cape nastiest province of all

So you thought the GP on Gauteng num-ber plates stood for Gangsters' Paradise? Think again. The latest police statistics for 2001/2 show the Western Cape leads in

Think again. The latest police statistics for 2001/2 show the Western Cape leads in all sort of unsavoury departments.
For every 100 000 people, it had the highest number of common assaults (1099), followed by the Northern Cape (996,1) and the Free State (875,7). The lowest figure is registered by KwaZulu Natal at 381,2.

Alas, the Western Cape also leads in reported murder and attempted murder ratios. Its figure for murder is 79,3, followed by Gauteng (58,4) and KwaZulu Natal (57,5) while, at 14,9, Limpopo has the lowest murder rate.
Gauteng leads in commercial crimes at 282,7 incidents per 100 000 people, followed by the Western Cape at 176,9 and Northern Cape at 119,4. Limpopo has the lowest figure at 40,1.

Other interesting facts to emerge from the report are that police confiscated drugs worth R1,1-billion.
This is made up of dagga worth R64,7-million, Mandrax worth R417,5-million, 84,65kg of heroin valued at R2-million, 154 870 dosages of amphetamines worth R11,5-million and 7 841 units of LSD worth R527 307. — Staff Reporter

rights. The crime committed must correspond with the punishment. Instead, we take criminals to jail, provide them with television sets and they have a good life," said Pheko.

African Christian Democratic Party leader the Rev Kenneth Meshoe said the statistics showed that police were not proactive in curbing crime.
"This is a wrong way of dealing with crime. Police must always be on high alert

throughout the country. The government must create fear in criminals – the fear of being punished. Instead they are soft on criminals. They worry about the rights of criminals instead of the rights of (law-abiding) citizens," said Meshoe.

But United Democratic Movement leader
Bantu Holomisa said he agreed with Minister of Safety and Security Charles Nqakula
when he said police had made a lot of
breakthroughs in fighting crime. He added
they could do better with a bigger budget.
"One must also remember that police are
fighting somewhere within the securice. It is

they could do better with a bigger budget.
"One must also remember that police are fighting corruption within the service. It is also time that the harshest sentences are given to killers of police officers," he said.

The Family Violence, Child Protection and Sexual Offences Unit received 32 518 case dockets, of which only 2 490 resulted in convictions – a mere 7.6% success rate.

But it is not all gloom and doom: vehicle and truck hijacking, cash-in-transit robbery and bank robbery have gone down 18.4% over the past four years and police are making headway against organised crime.

"A total of 21 undercover operations were conducted, in which 230 crime syndicates were exposed and 85 syndicate leaders plosecuted. A total of 1 834 persons were arrested for their involvement in crime syndicates, and 343 members of organised-crime groups were prosecuted," the report says.

Drugs seized during the year were worth more than R1,1-billion, mainly dagga and Mandrax. Almost 2 850kg of cocaine, 85kg of heroin, 154 870 doses of amphetamine-type stimulants and 7 841 LSD units were also seized.

were also seized.

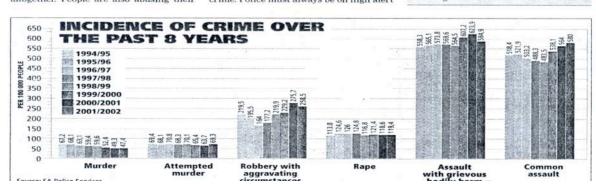
"Significant success has been made in

"Significant success has been made in stabilising crime. The improvement of the service delivered to communities has improved and will remain a priority for policing within the context of its Strategic Plan 2002 to 2005," the report promises.

The figures released by the police were for every 100 000 people in the country. To reach the averages, we worked out the

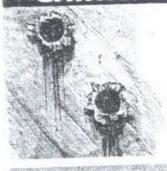
To reach the averages, we worked out the figures to 45,45-million (the population of SA according to Stats SA) and then divided them by days and hours

► Tourist cases prioritised



## Annexe 7 : Rubrique quotidienne de décompte de la criminalité / Star

## CRIME COUNT + CRIMEBUSTERS



Contact us if you know of any serious, violent crimes in and around Jo'burg in the past 48 hours, or of successes in fighting these crimes.

PHONE (011) 633-9111. FAX 836-6186. E-MAIL crime@star.co.za



GRIIVIE BUSTERS

#### CRIMEBUSTERS

GRITTECOUNT

- people were arrested for various crimes, including murder, rape and theft, during two special operations yesterday and on Friday. A man was also arrested yesterday in connection with the theft of platinum to the value of R50 000. The theft took place in Springs in December 2001.
  - rested 10 people believed to be involved in a fraud syndicate. The group is suspected to have defrauded Gauteng business people and farmers of a substantial amount of money. The suspects nine men and a woman, who are all Zimbabwean citizens were caught by police in Sandton and Johannesburg. Police became aware of a syndicate when a businessman

complained that he had been defrauded of R50 000 by suspects who wanted to sell him leather jackets.

Mayfair: An alleged hijacker was shot and wounded yesterday after he was seen by Johannesburg Flying Squad members driving a VW Golf that had been reported hijacked. Police gave chase before the vehicle slowed down and pulled off at a service station. However, when police tried to approach the vehicle, the man drove off in the direction of oncoming traffic. Police fired shots at the car, which struck a lamppost. The man abandoned the car and fled on foot, before collapsing 300m from the scene. The 24-year-old man is receiving hospital treatment for bullet wounds to his left hand and lower back. A handgun was found in the car.

#### **Bibliographie**

#### Ouvrages généraux

Badie Bertrand, Smouts Marie-claude, *Le Retournement du Monde : Sociologie de la Scène Internationale*, 3e éd., Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques & Dalloz, Paris, 1999.

Bourdieu Pierre (Éd.), La Misère du Monde, Paris, Seuil, 1993.

Hermet Guy, Badie Bertrand, Brinbaum Pierre, Braud Philippe (Éds.), *Dictionnaire de la Science Politique*, 4°Ed., Paris, Dalloz, 2000.

Laroche Josepha, *Politique Internationale*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, L.G.D.J, 2000.

Séchet Raymonde, Espaces et pauvreté. La géographie interrogée, Paris, L'Harmattan, 1996.

#### État

Badie Bertrand, Birnbaum Pierre, Sociologie de l'État, Paris, Grasset, 1979.

Badie Bertrand, *L'État importé*, l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.Bangoura dominique, « État et sécurité en Afrique », in : GEMDEV (Éd.), *Les Avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 221-236.

Bayart Jean-François, Ellis Stephen, Hibou Béatrice, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Complexe, 1997.

Braud Philippe, Science Politique, 2. L'État, Paris, Seuil, 1997. Coll. Points Essais.

Strange Susan, *The Retreat of The State. The Diffusion of Power in The World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Weber Max, Le Savant et le Politique, [1919], trad., Paris, Plon, 1959.

Weber Max, Economie et Société, [1922], tome 1, trad., Paris, Plon, 1971.

#### Violence, déviance et anomie

#### **Ouvrages**

Becker Howard, Outsiders, Paris, Métailié, 1985.

Body-Gendrot Sophie, Le Guennec Nicole, *Mission Sur les Violences Urbaines*, Paris, La Documentation Française, 1998.

Body-Gendrot Sophie, Les Villes Face à l'Insécurité: Des Ghettos Américains aux Banlieues Françaises, Paris, Bayard, 1998.

Calas Bernard, Kampala. La Ville et la Violence, Paris, Karthala, 1998.

Durkheim Emile, *Le Suicide, étude de sociologie*, [1897], Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

Fanon Frantz, Les Damnés de la Terre, préface de Jean-Paul Sartre, Paris, Maspero, 1961.

Foote Whyte William, Street Corner Society, Paris, La Découverte, 1996.

Gurr Ted, *Minorities at Risk. A Global View of Ethnopolitical Conflicts*, Washington, (D.C), US Institute of Peace, 1993.

Gurr Ted, Rogues, Rebels, and Reformers: a Political History of Urban Crime and Conflict, New York, Sage Publications, 1976.

Gurr Ted, Why Men Rebel, Princeton, (N.J.), Princeton University Press, 1974.

Lévy Philippe, « le banc du lieu », *in* Rassial Jean-Jacques (dir.), *Y-a-t-il une Psychopathologie des Banlieues*?, Ramonville Saint-Agne, Eris, 1998.

International crime statistics 1997, International Criminal Police Organisation (Interpol), Lyon.

Michaud Yves, Violence et Politique, Paris, Gallimard, 1978.

Merton Robert K., Éléments de théorie et de méthode sociologique, 2e éd., [1957], trad., Paris, Armand Colin, 1997.

Ogien Albert, Sociologie de la déviance, Paris, Armand Colin, 1995.

Robert Philippe, Soubiran-Paillet Francine, Van de Kerchove Michel (Éds.), *Normes, Normes Juridiques, Normes Pénales : Pour une sociologie des Frontières*, Tome 2, Paris, l'Harmattan, 1997.

Sorel Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris, Slatkine, 1981.

Wieviorka Michel, Sociétés et terrorisme, Paris, Fayard, 1988.

Wieviorka Michel, L'Espace du Racisme, Paris, Seuil, 1991.

Windisch Uli, *Violences jeunes, médias et sciences sociales*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1999.

#### Périodiques

Blau Judith , Blau Peter, « The Cost of Inequality : Metropolitan Streture and Violent Crime », *American Sociological Review*, 47 (1), 1982, pp. 110-135.

Body-Gendrot Sophie, « Les violences urbaines en France et aux Etats-Unis : tentatives de réponses », *Revue française d'administration publique*, juillet-sept. 1999, n° 91, Institut international d'administration publique, Paris.

Bourgois Philippe, « Résistance et autodestruction dans l'Apartheid américain », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (120), déc.1997, pp. 60-68.

Caldeira Teresa, « Fortified Enclaves : the New Urban Segregation », *Public Culture*, (8), 1996, pp. 270-315.

David Dominique, « Violence internationale : une scénographie nouvelle », *Ramses*, 2000, pp. 75-90.

Katz Jack, « Le droit de tuer », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (120), déc.1997, pp. 45-59.

Latour Eliane de, « Les ghettomen », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (129), sept.1999, pp. 68-83.

Ocqueteau Frédéric, « Le secteur de la sécuritée privée. Structuration économico-politique », *Revue française d'administration publique*, juillet-sept. 1999, n° 91, Institut international d'administration publique, Paris.

Palidda Salvatore, « La criminalisation des migrants », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (129), sept.1999, pp. 39-49.

Wieviorka Michel, « La violence à la lumière de la notion de sujet », *Hommes & Migrations*, (1227), sept.-oct.2000, pp. 5-15.

Wieviorka Michel, « Le nouveau paradigme de la violence », *Cultures et Conflits*, (29-30), 1998, pp. 9-57.

#### La violence en République Sud-Africaine

#### **Ouvrages**

Bornman Elira, Van Eeden René, Wentzel Marie (Éds.), *Violence in South Africa : A Variety of Perspectives*, Pretoria, HSRC, 1998.

Crime Information Analysis Centre, *The Reported Serious Crime Situation in South Africa for the period January-September 2001*, Crime Intelligence, South African Police Service, Head Office, Pretoria, décembre 2001.

Criminal Justice Monitor, 2001. Nedbank ISS Crime Index, 1.

Durbach Andrea, *Upington*, Cape Town, David Philip Publishers, 1999.

Jeannotat Claire-Marie, Histoire Inavouée de l'Apartheid, Paris, L'Harmattan, 1995.

Lötter Henrie, Injustice, Violence and Peace, Rodopi, Value Inquiry Book Series, 1997.

Management course for JMPD chief superintendents, 13 may 2002, unpublished paper.

Marks Monique, « We are fighting for the liberation of our people »: justifications of violence by activist youth in Diepkloof, Soweto, Johannesburg, Centre for the study of violence and reconciliation, 1997.

Minnaar Anthony, An Overview of Political Violence and Conflict Trends in South Africa with Specific Reference to the Period January-June 1994, Pretoria, Centre for Socio-Political Analysis, Human Sciences Research Council, July, 1994.

Naudé Beaty, Prinsloo Johan, Snyman Rika, *The Third International Crime (victim) Survey in Johannesburg, South Africa, 2000*, The United Nations African Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (UNAFRI), Kampala, and The United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI), Turin, avril 2001.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, *Violences et Sécurité Urbaines en Afrique du Sud et au Nigéria. Un Essai de Privatisation*, 2 vol., Paris, l'Harmattan, 1997.

South African Police Service, Report by Regional Commission « H2 », 1996, Witwatersrand.

#### **Périodiques**

Ashforth Adam, « Réflexions sur l'insécurité spirituelle dans une ville africaine moderne (Soweto) », *Politique Africaine*, (77), Mars 2000, pp. 143-169.

Louw Antoinette, « Comparing Crime in South Africa's Major Cities: Results of Four City Victim Surveys », *Monograph*, (18), fev. 1998, pp. 5-13.

Louw Antoinette, Shaw Mark, Camerer Lala, Robertshaw Rory, « Johannesburg Survey Methodology », *Monograph*, (18), fev.1998, pp. 25-31.

Louw Antoinette, Shaw Mark, Camerer Lala, Robertshaw Rory, «Victims of Crime in Johannesburg», *Monograph*, (18), fev.1998, pp. 40-43.

Mngadi, « Stormy start for some metro police member », *The Star*, Johannesburg, 1<sup>er</sup> avril 2001.

Moller Valerie, « Post-Election Euphoria », Indicator South Africa, (12), 1994, pp. 27-32.

Percival Val, Homer-Dixon Thomas, « Environmental Scarcity and Violent Conflict: The Case of South Africa », *Journal of Peace Research*, 35 (3), mai 1998, pp. 279-298.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Violences au KwaZulu-Natal », Afrique Contemporaine, (180), oct.-déc. 1996, pp. 84-98.

#### La transition démocratique en Afrique du Sud Ouvrages

Barber James, South Africa in The Twentieth Century, Londres, Blackwell, 1999.

Bellamy William, *Une Identité Nouvelle pour l'Afrique du Sud*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

Darbon Dominique, L'Après Mandela: Enjeux Sud-Africains et Régionaux, Paris, Karthala, 1999.

Darbon Dominique, Ethnicité et Nation en Afrique du Sud. Imageries Identitaires et Enjeux Sociaux, Paris, Karthala, 1995.

Cling Jean-Pierre, L'économie sud-africaine au sortir de l'Apartheid, Paris, Karthala, 2000.

Gervais-Lambony Philippe, L'Afrique du Sud et les États Voisins, Paris, Colin, 1997.

Guillaume Philippe, *Johannesburg géographies de l'exclusion*, Thèse de Doctorat, dirigée par Jacques Lévy, présentée et soutenue le 18 janvier 2000, Université de Reims, UFR de lettres et sciences humaines.

Guitard Odette, L'Apartheid, 4e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

Holland Henry, Born in Soweto, Londres, Penguin Books, 1994.

Mandela Nelson, Long Walk to Freedom, London, Abacus, 1997.

Truth and Reconciliation, *Truth and Reconciliation Commission of South Africa Report*, Vol 2, Cape Town, October 1998.

Tutu Desmond, *Il n'y a pas d'avenir sans pardon*, trad., Paris, Albin Michel, 2000.

#### Périodiques

Aicardi de Saint-Paul Marc, «Les Nations Unies et l'Afrique du Sud», *Afrique Contemporaine*, (180), oct.-dec. 1996, pp. 217-228.

Bullier Antoine J., « Afrique du Sud : Présentation de la Constitution Définitive », *Afrique Contemporaine*, (179), juill.-sept. 1996, pp. 45-59.

Guillaume Philippe, « Politique du Logement et Politiques Urbaines dans la Nouvelle Afrique du Sud : Le cas de Devland (Soweto) », *Politique Africaine*, (70), juin 1998, pp. 144-153.

Jaglin Sylvy, « Gestions urbaines post-Apartheid : Namibie, Afrique du Sud », *Afrique Contemporaine*, (184), oct.-déc. 1997, pp. 52-64.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Les nouveaux enjeux de l'immigration en Afrique du Sud », *Afrique Contemporaine*, (184), oct.-dec. 1997, pp. 223-232.

Rauch Janine, Shaw Mark, Louw Antoinette, «Municipal Policing in South Africa», *Monograph*, (67), novembre 2001.

Schönteich Martin, « Tough choices : Prioritising criminal justice policies », *Iss Paper56*, Institute for Security Studies, May 2002.

Schonteich Martin, Crime and Confidence: Voters' perceptions of crime, *Nedbank ISS Crime Index*, 4 (2), 2000.

Schönteich Martin, *Justice Versus Retribution : Attitudes to punishment in the Eastern Cape*, ISS Monograph Series Number 45, Pretoria, février 2000.

Schönteich Martin, The Thin Blue Line: Police resources in the provinces. Nedbank ISS crime index, 2, 2000.

Van der Spuy Erik, « Transforming the Police, Policing the Transformation », *South African Sociological Review*, 6 (2), 1993.

#### Les agences de sécurité privée en Afrique du Sud

#### **Ouvrages**

Business Against Crime, Annual Report 2001-2002, Eastern Cape.

Shaw Mark, Towards Safer Cities, Johannesburg, Institute for Security Studies, 1997.

Shearing Clifford, Stenning Philip, *Private Policing*, Londres, Sage, 1987.

Rotberg Robert I., Mills Greg (Éds.), *War and Peace in South Africa : Crime, Drugs, Armies, Trade*, Washington D.C., Brookings Institution Press, 1998.

South African Security Federation, A Guide to the Representative Body for the Security Industry and Security Professions in South Africa, Johannesburg, SASFED, 1994.

South Nelson, Policing for Profit - the Private Security Sector, London, Sage, 1988.

The Community Peace Foundation, the private security industry in South Africa: social and economic trends, Cape Town, papier non publié...

#### Périodiques

Irish Jenny, *Policing for Profit: The future of South Africa's private security industry*, ISS Monograph Series Number 39, Pretoria, août 1999.

Louw Antoinette, Shaw Mark, Camerer Lala, Robertshaw Rory, «Responses to Victimisation», *Monograph*, (18), fev.1998, pp. 32-39.

Louw Antoinette, Shaw Mark, Camerer Lala, Robertshaw Rory, «Towards a Crime Prevention Strategy for Johannesburg », *Monograph*, (18), fev.1998, pp. 44-47.

Phillips Richard, «Cash security in a violent South Africa», *Security Focus*, 20(9), Septembre 2002.

Ronel Verryne, *Issued by Private Security Industry Regulatory Authority*, papier non publié, 12 septembre 2002.

Sekhonyane Makubetse, Louw Antoinette, *Violent Justice, Vigilantism and the State's Response*, ISS Monograph Series Number 72, Pretoria, Avril 2002.

Shaw Mark, «Crime, Political Transition and Changing Forms of Policing Control», *Monograph*, (3), avril 1996, pp. 12-20.

Thompson Lisa, « Theoretical Approaches to Security and Development », *Monograph*, (50), août 2000, pp. 33-45.

Van der Spuy Erik, « Transforming the Police, Policing the Transformation », *South African Sociological Review*, 6 (2), 1993, pp. 60-75.

Williams Rocklyn, « Africa and the Challenges of Security Sector Reform », *Monograph*, (46), fev. 2000, pp. 14-26.

#### **Sites Internet**

Site d'INTERPOL:

http://www.interpol.int

Site de l'Institut sud-africain des statistiques :

http://www.statsa.gov.za

Site de l'université du Witwatersrand (Johannesburg) :

http://www.wits.ac.za/csvr

Site de l'Institute of Security Studies :

http://www.iss.co.za

Site du gouvernement sud-africain :

http://www.gksoft.com/govt/en/za

Site de l'« Integrated Regional Information Networks » :

http://www.reliefweb.int/IRIN

Site du « South African Police Service » :

http://www.saps.org.za/

Site du « Gun Control Alliance » :

http://www.gca.org.za/facts/statistics.htm

Site des « Democracy, Human Rights and Labor » (U.S. Department of State) :

http://www.state.gov/www/global/human rights

Site de l'U.N.I.C.R.I. (United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute):

http://www.unicri.it/

Site du « Secretariat for safety and security »:

http://www.gcis.gov.za/sss/

Site du « Reconstruction and Development Programme » (RDP) :

http://www.polity.org.za/govdocs/rdp/

Site de la « National Crime Prevention Strategy » (NCPS) :

http://www.gov.za/reports/1996/crime1.htm

#### **Presse**

Site du « Mail and Guardian »:

http://www.mg.co.za

Site du « Sowetan »:

http://www.sowetan.co.za

Site de Liberation:

http://www.liberation.fr/

Site du Monde:

http://www.lemonde.fr/

Site du Monde diplomatique :

http://www.monde.diplomatique.fr/

Site du Courrier International:

http://www.courrierinternational.com/actual/accueil.asp

Site de Jeune Afrique:

http://www.jeune.afrique.com

Site de Politis:

http://www.politis.fr/

Site du Pretoria News:

http://www.pretorianews.co.za

#### **Interview:**

Neville Huxham, General Manager, Business Against Crime, Interview, septembre 2002.

Spindler Dave, Business Against Crime, propos recueillis le 20 février 2003.

Gill Gifford, journalist, *The Star*, Interview, septembre 2002.

Chris Wilken, Media Liaison Officer SAPS, *Interview*, Octobre 2002.

Duncan Monica, Security Focus, propos recueillis le 17 février 2003.